



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE REGION ILE
DE FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-034-2017-12

PUBLIÉ LE 26 DÉCEMBRE 2017

Sommaire

Agence régionale de santé

IDF-2017-12-22-003 - Arrêté n° 120/ARSIDF/LBM/2017 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites "ANA-L" sis 9 boulevard de Verdun à FONTENAY-SOUS-BOIS (94120) (6 pages)	Page 3
IDF-2017-12-22-004 - Arrêté n° 121/ARSIDF/LBM/2017 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites "LAB78" sis 24 rue des Dames à LES-CLAYES-SOUS-BOIS (78340) (6 pages)	Page 10
IDF-2017-12-21-024 - Arrêté n°17-1245 modifiant la composition de la commission spécialisée " prises en charge et accompagnements médico-sociaux" au sein de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie d'Ile-de-France (6 pages)	Page 17
IDF-2017-12-21-021 - Arrêté n°17-2142 portant agrément régional des associations et unions d'associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique (1 page)	Page 24
IDF-2017-12-21-022 - Arrêté n°17-2143 modifiant l'arrêté n°17-697 modifié fixant la liste des membres de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie d'Ile-de-France (14 pages)	Page 26
IDF-2017-12-21-025 - Arrêté n°17-2144 modifiant la composition de la commission spécialisée "organisation des soins" au sein de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie d'Ile-de-France (8 pages)	Page 41
IDF-2017-12-21-019 - Arrêté portant agrément de la société AMBULANCE MES ANGES (2 pages)	Page 50
IDF-2017-12-21-018 - Arrêté portant agrément de la société AMBULANCES SANDRINE (2 pages)	Page 53
IDF-2017-12-21-017 - Arrêté portant changement de gérance de la société AMBULANCES RETRAIN (2 pages)	Page 56
IDF-2017-12-21-020 - Arrêté portant retrait d'agrément de la société AMBULANCES DES AULNES (2 pages)	Page 59
IDF-2017-10-17-014 - Arrêté portant transfert des locaux de la société AMBULANCE DAUPHINE (2 pages)	Page 62

Préfecture de la Région d'Ile de France, Préfecture de Paris

IDF-2017-12-22-005 - Arrêté portant composition nominative du Conseil économique, social et environnemental d'Ile-de-France (12 pages)	Page 65
--	---------

Agence régionale de santé

IDF-2017-12-22-003

Arrêté n° 120/ARSIDF/LBM/2017 portant autorisation de
fonctionnement du laboratoire de biologie médicale
multi-sites "ANA-L" sis 9 boulevard de Verdun à
FONTENAY-SOUS-BOIS (94120)

Arrêté n° 120/ARSIDF/LBM/2017

**portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites
« ANA-L » sis 9, boulevard de Verdun à FONTENAY-SOUS-BOIS (94120).**

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France,

Vu le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 modifiée portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 69 ;

Vu la loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale ;

Vu la loi n° 90-1258 du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé et aux sociétés de participations financières de professions libérales ;

Vu le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 208,

Vu le décret n°2016-46 du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale ;

Vu le décret n°2016-44 du 26 janvier 2016 relatif aux sociétés exploitant un laboratoire de biologie médicale privé et aux sociétés de participation financières de profession libérale de biologistes médicaux ;

Vu le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;

Vu l'arrêté n°DS-2016/148 du 29 décembre 2016 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Monsieur Didier JAFFRE, Directeur de l'offre de soins, et à différents collaborateurs ;

Considérant le dossier reçu le 31 mars 2017, complété les 4, 20 et 22 septembre 2017 et les 28 et 30 novembre 2017, de Maître Michel CULANG, conseil juridique mandaté par les représentants légaux du laboratoire de biologie médicale « ANA-L » exploité par la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée « ANA-L », sise 9, boulevard de Verdun à FONTENAY-SOUS-BOIS (94120), en vue de la modification de son autorisation administrative afin de prendre en compte :

- l'acquisition du site du laboratoire de biologie médicale « LABORATOIRE D'ANALYSES MEDICALES LA CROIX BLANCHE », sis 16, résidence de la Gare à MONTIGNY-LES-CORMEILLES (95370), par la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée « ANA-L » ;
- l'agrément de Monsieur Henri DUVERT en qualité de nouvel associé de ladite société et sa nomination à la fonction de biologiste-coresponsable du laboratoire de biologie médicale exploité par ladite société ;

Considérant l'acte de cession sous condition suspensive en date du 1^{er} mars 2017 ;

Considérant le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée « ANA-L », en date du 6 mars 2017, actant l'agrément de Monsieur Henri DUVERT en qualité de nouvel associé de la société et l'autorisation de la cession d'une action de la société consentie par Monsieur Frédéric FITOUSSI à son profit ;

Considérant le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « LA CROIX BLANCHE », en date du 13 mars 2017, autorisant la cession du fonds libéral du site du laboratoire de biologie médicale sis, 16, résidence de la Gare à MONTIGNY-LES-CORMEILLES (95370), au profit de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée « ANA-L » ;

Considérant le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée « ANA-L », en date du 15 mars 2017, actant la nomination de Monsieur Henri DUVERT à la fonction de biologiste-coresponsable du laboratoire de biologie médicale exploité par la société ;

Considérant la prorogation du délai de réalisation de la promesse de vente du site sis, 16, résidence de la Gare à MONTIGNY-LES-CORMEILLES (95370) du laboratoire de biologie médicale « LA CROIX BLANCHE » en date du 29 mai 2017 ;

Considérant la prorogation du délai de réalisation de la promesse de vente du site sis, 16, résidence de la Gare à MONTIGNY-LES-CORMEILLES (95370) du laboratoire de biologie médicale « LA CROIX BLANCHE » en date du 13 septembre 2017 ;

Considérant la prorogation du délai de réalisation de la promesse de vente du site sis, 16, résidence de la Gare à MONTIGNY-LES-CORMEILLES (95370) du laboratoire de biologie médicale « LA CROIX BLANCHE » en date du 24 octobre 2017 ;

Considérant la prorogation du délai de réalisation de la promesse de vente du site sis, 16, résidence de la Gare à MONTIGNY-LES-CORMEILLES (95370) du laboratoire de biologie médicale « LA CROIX BLANCHE » en date du 14 novembre 2017 ;

Considérant la prorogation du délai de réalisation de la promesse de vente du site sis, 16, résidence de la Gare à MONTIGNY-LES-CORMEILLES (95370) du laboratoire de biologie médicale « LA CROIX BLANCHE » en date du 13 décembre 2017 ;

Considérant que Maître Michel CULANG sollicite l'autorisation administrative, afin que la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée « ANA-L » exploite un laboratoire de biologie médicale multi-sites comportant un site supplémentaire d'implantation ;

Considérant que le laboratoire de biologie médicale « ANA-L » est autorisé à fonctionner sous le numéro 2002-03, par arrêté n°77/ARSIDF/LBM/2017 du 3 juillet 2017 ;

ARRÊTE

Article 1 : A compter du 1^{er} janvier 2018, le laboratoire de biologie médicale « ANA-L » sis 9, boulevard de Verdun à Fontenay-sous-Bois (94120), inscrit sous le n°2002-03 et codirigé par :

- Monsieur David ASSAYAG, médecin, biologiste-coresponsable,
- Madame Lisette ATTIA, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Lounis BENSIDHOUM, médecin, biologiste-coresponsable,
- Madame Véronique CAREJE, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Nicole CELTON, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- **Monsieur Henri DUVERT, médecin, biologiste-coresponsable,**
- Monsieur Frédéric FITOUSSI, médecin, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Baptiste HOMMERIL, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Kobina KLOTZ, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Patrice NIZARD, médecin, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Pascal RASMY, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Arvish SOORKIA, médecin, biologiste-coresponsable,

exploité par la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée « ANA-L » sise à la même adresse, enregistrée dans le fichier FINESS EJ sous le n° **94 002 155 3**, sera autorisé à fonctionner sur les neuf sites ci-dessous :

FONTENAY-SOUS-BOIS site principal, siège social :
9 boulevard de Verdun 94120 FONTENAY-SOUS-BOIS

Ouvert au public

Site pré et post analytique

Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 154 6

SARCELLES

6, rue Raymond Rochon 95200 SARCELLES

Ouvert au public

Pratiquant les activités suivantes : Biochimie (biochimie générale et spécialisée), Hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), Immunologie (allergie, auto-immunité), Microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie, sérologie infectieuse), Biologie de la reproduction (spermiologie diagnostique).

Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 95 003 332 4

SARCELLES
10, avenue Auguste Perret 95200 SARCELLES
Ouvert au public
Site pré et post analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611: 95 003 331 6

BONDY
1, place du 11 novembre 93140 BONDY
Ouvert au public
Site pré et post analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 499 7

DRANCY
130, avenue Henri Barbusse 93700 DRANCY
Ouvert au public
Site pré et post analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 500 2

DRANCY
108, avenue Marceau 93700 DRANCY
Ouvert au public
Site pré et post analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 501 0

GARGES-LES-GONNESSE
avenue Charles de Gaulle 95140 GARGES-LES-GONNESSE
Ouvert au public
Site pré et post analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611: 95 003 333 2

MONTMAGNY
9, rue du 11 novembre 1918 95360 MONTMAGNY
Ouvert au public
Site pré et post analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 95 004 077 4

MONTIGNY-LES-CORMEILLES
16, résidence de la Gare 95370 MONTIGNY LES CORMEILLES
Ouvert au public,
Site pré et post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 004 022 0

Les quinze biologistes médicaux exerçant, dont douze biologistes médicaux associés, seront les suivants :

- Monsieur David ASSAYAG, médecin, biologiste-coresponsable,
- Madame Lisette ATTIA, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Lounis BENSIDHOUM, médecin, biologiste-coresponsable,
- Madame Véronique CAREJE, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Nicole CELTON, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- **Monsieur Henri DUVERT, médecin, biologiste-coresponsable,**
- Monsieur Frédéric FITOUSSI, médecin, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Baptiste HOMMERIL, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Kobina KLOTZ, pharmacien, biologiste-coresponsable,

- Monsieur Patrice NIZARD, médecin, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Pascal RASMY, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Arvish SOORKIA, médecin, biologiste-coresponsable,

- Madame Nathalie BENAILY, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Géraldine COUVRY, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Sylvie FOUBARD, pharmacien, biologiste médical.

La répartition du capital social de la SELARL « ANA-L » sera la suivante :

Nom des associés	Parts sociales	Droits de vote
M. David ASSAYAG	999 994	999 994
Mme Lisette ATTIA	2	2
M. Lounis BENSIDHOUM	1	1
Mme Véronique CAREJE	1	1
Mme Nicole CELTON	1	1
M. Henri DUVERT	1	1
M. Frédéric FITOUSSI	1	1
M. Baptiste HOMMERIL	1	1
Mme Kobina KLOTZ	2	2
M. Patrice NIZARD	999 994	999 994
M. Pascal RASMY	1	1
M. Arvish SOORKIA	1	1
S/Total biologistes en exercice	2 000 000	2 000 000
Total du capital social de SELARL ANA-L	2 000 000	2 000 000

Article 2 : A compter du 1^{er} janvier 2018, l'autorisation administrative relative au fonctionnement du laboratoire de biologie médicale :

LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE LA CROIX BLANCHE
 16, résidence de la Gare à MONTIGNY-LES-CORMEILLES (95370)
 Autorisation n°95-142 (arrêté n° 46/ARSIDF/LBM/2016 du 20 mai 2016)
 n° FINESS EJ : 95 004 021 2

sera abrogée.

Article 3 : A compter du 1^{er} janvier 2018, l'arrêté n°77/ARSIDF/LBM/2017 du 3 juillet 2017, portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « ANA-L » sis 9, boulevard de Verdun à FONTENAY-SOUS-BOIS (94120), sera abrogé.

Article 4 : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

Article 5 : Le Directeur du Pôle ambulatoire et services aux professionnels de santé de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 22 décembre 2017.

Pour le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France

et par délégation,
Le Directeur du pôle ambulatoire et
services aux professionnels de santé

Signé

Pierre OUANHNON

Agence régionale de santé

IDF-2017-12-22-004

Arrêté n° 121/ARSIDF/LBM/2017 portant autorisation de
fonctionnement du laboratoire de biologie médicale
multi-sites "LAB78" sis 24 rue des Dames à
LES-CLAYES-SOUS-BOIS (78340)

Arrêté n° 121/ARSIDF/LBM/2017

portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « LAB78 », sis 24, rue des Dames - 78340 LES-CLAYES-SOUS-BOIS.

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France,

Vu le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 69 ;

Vu la loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale ;

Vu la loi n° 90-1258 du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé ;

Vu le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 208,

Vu le décret n°2016-46 du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale ;

Vu le décret n°2016-44 du 26 janvier 2016 relatif aux sociétés exploitant un laboratoire de biologie médicale privé et aux sociétés de participation financières de profession libérale de biologistes médicaux ;

Vu le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;

Vu l'arrêté n°DS-2017/76 du 4 août 2017 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Monsieur Didier JAFFRE, Directeur de l'offre de soins, et à différents collaborateurs ;

Considérant le dossier reçu en date du 15 septembre 2017 de Monsieur Antoine KERJEAN, représentant légal du laboratoire de biologie médicale « LAB78 », exploité par la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « LAB78 », sise 24, rue des Dames - 78340 LES-CLAYES-SOUS-BOIS, en vue de la modification de son autorisation administrative afin de prendre en compte :

- l'acquisition du site du laboratoire de biologie médicale « LABORATOIRE D'ANALYSES MEDICALES LA CROIX BLANCHE », sis 15, allée de la Madeleine à BAGNEUX (92220), par la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « LAB78 » ;
- l'agrément de Monsieur Osama AL HORANY en qualité de nouvel associé de la société et sa nomination à la fonction de biologiste médical du laboratoire de biologie médicale ;

Considérant le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « LAB78 », en date du 11 septembre 2017, autorisant la l'acquisition du fonds libéral du site du laboratoire de biologie médicale « LABORATOIRE D'ANALYSES MEDICALES LA CROIX BLANCHE » sis, 15, allée de la Madeleine à BAGNEUX (92220), l'agrément de Monsieur Osama AL HORANY en qualité de nouvel associé de la société, sa nomination à la fonction de biologiste médical du laboratoire de biologie médicale et l'autorisation de la cession d'une action de la société consentie par Monsieur Antoine KERJEAN à son profit ;

Considérant le courriel de Monsieur Antoine KERJEAN, Président de la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « LAB78 », sise 24, rue des Dames - 78340 LES-CLAYES-SOUS-BOIS, en date du 22 décembre 2017, s'engageant à maintenir sur le site sis 15, allée de la Madeleine à Bagneux (92220), la phase analytique des examens réputés urgents de biochimie (glycémie, CRP, BNP, troponine, transaminases, hCG), d'hémostase (INR, D-Dimères), d'hématocytologie (NFS), de bactériologie (cytologie urinaire), de mycologie-parasitologie (diagnostic biologique du paludisme) afin de répondre aux besoins des médecins cliniciens et des patients ;

Considérant l'acte de cession sous condition suspensive en date du 11 septembre 2017 ;

Considérant l'avenant à la convention de cession sous condition suspensive en date du 1^{er} décembre 2017 ;

Considérant que Monsieur Antoine KERJEAN sollicite l'autorisation administrative, afin que la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « LAB78 » exploite un laboratoire de biologie médicale multi-sites comportant un site supplémentaire d'implantation ;

Considérant que le laboratoire de biologie médicale « LAB78 » est autorisé à fonctionner sous le numéro 78-81, par arrêté n° 73/ARSIDF/LBM/2017 du 3 juillet 2017 ;

ARRETE

Article 1 - A compter du 1^{er} janvier 2018, le laboratoire de biologie médicale « LAB78 » dont le site principal est situé aux CLAYES-SOUS-BOIS (78340) - 24, rue des Dames, dirigé par Monsieur Antoine KERJEAN, médecin, biologiste-responsable, exploité par la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « LAB 78 » sise à la même adresse, enregistrée dans le fichier **FINESS EJ** sous le numéro **78 002 166 3**, sera autorisé à fonctionner sous le n° 78-81 sur les dix-sept sites, listés ci-dessous :

LES CLAYES-SOUS-BOIS siège social, site principal
24, rue des Dames - 78340 LES CLAYES-SOUS-BOIS
Ouvert au public,

Pratiquant les activités suivantes : Biochimie (Biochimie générale et spécialisée, Pharmacologie-toxicologie), Hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), Immunologie (auto-immunité), Microbiologie (sérologie infectieuse).
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 117 6

VILLEPREUX
9, rue Henri Dunant - 78450 VILLEPREUX
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 113 5

NOISY-LE-ROI

Centre commercial, rue André Lebourblanc - 78590 NOISY-LE-ROI

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 112 7

LE MESNIL-SAINT-DENIS

1, rue Raymond Berrurier - 78320 LE MESNIL-SAINT-DENIS

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 116 8

MAULE

4, place de la Mairie - 78580 MAULE

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 104 4

VAUCRESSON

2, avenue Jean Salmon Legagneur - 92420 VAUCRESSON

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET en catégorie 611 : 92 002 698 6

SARTROUVILLE

10 avenue Georges Clémenceau - 78500 SARTROUVILLE

Ouvert au public,

Pratiquant les activités suivantes : Biochimie (Biochimie générale et spécialisée), Hématologie (hématocytologie).

N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 175 4

SARTROUVILLE

72 avenue Jean Jaurès - 78500 SARTROUVILLE

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 176 2

POISSY

8, rue du Pain - 78300 POISSY

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 167 1

POISSY

24, place Racine - 78300 POISSY

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 202 6

POISSY

43 boulevard Gambetta - 78300 POISSY

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 174 7

ACHERES

26 avenue de Stalingrad - 78260 ACHERES
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 177 0

LIMAY

41 bis, rue de Paris - 78520 LIMAY
Ouvert au public,
Pratiquant les activités suivantes : Biochimie (Biochimie générale et spécialisée), Hématologie (hématocytologie, hémostase), Microbiologie (sérologie infectieuse).
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 105 1

MANTES-LA-JOLIE

4, rue Pierre de Ronsard - 78200 MANTES-LA-JOLIE
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 102 8

MANTES-LA-JOLIE

92, boulevard du Maréchal Juin - 78200 MANTES-LA-JOLIE
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 103 6

SAINT-REMY-LES-CHEVREUSES

2 bis, rue de la république - 78470 SAINT-REMY-LES-CHEVREUSES
Ouvert au public,
Pratiquant les activités suivantes : Biochimie (Biochimie générale et spécialisée), Hématologie (hématocytologie).
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 115 0

BAGNEUX

15, allée de la Madeleine – 92220 BAGNEUX

Ouvert au public,

Pratiquant les activités suivantes : Biochimie (biochimie générale et spécialisée), Hématologie (hématocytologie, hémostase), Microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie).

N° FINESS ET en catégorie 611 : 92 002 922 0

Les dix-neuf biologistes médicaux exerçant, tous associés, seront les suivants :

- Monsieur Antoine KERJEAN, médecin, biologiste-responsable,
- **Monsieur Osama AL HORANY, médecin, biologiste médical,**
- Monsieur Pierre BERTEAU, médecin, biologiste médical,
- Monsieur Yassine BOUTRAD, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Raluca CHIRU, médecin, biologiste médical,
- Monsieur Olivier DELAMARE, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Catherine DENIS, pharmacien, biologiste médical,
- Monsieur Alban DORE, pharmacien, biologiste médical,
- Monsieur Frédéric DUMAS, médecin, biologiste médical,
- Madame Valérie DUMAS, pharmacien, biologiste médical,

- Madame Delphine DURANTON, médecin, biologiste médical,
- Monsieur Bernard GRANIER, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Joëlle KHEDER CHAH, médecin, biologiste médical,
- Madame Nicole LE ROY, médecin, biologiste médical,
- Monsieur Yvan MLYNARZ, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Pascale ROUSSEAU, médecin, biologiste médical,
- Madame Caroline SANCHEZ, médecin, biologiste médical,
- Madame Violaine SERRANO, pharmacien, biologiste médical,
- Monsieur Marc VAN DE LOO, médecin, biologiste médical.

La répartition du capital social de la SELAS « LAB78 » sera la suivante :

Nom des associés	Actions A0	Actions AP3	Total Actions	Droits de vote
M. Osama AL HORANY	0	1	1	1 688
M. Pierre BERTEAU	0	1	1	1 688
Mr Yassine BOUTRAD	0	1	1	1 688
M. Olivier DELAMARE	0	1	1	1 688
Mme Catherine DENIS	0	1	1	1 688
M. Alban DORE	0	1	1	1 688
M. Frédéric DUMAS	0	1	1	1 688
Mme Valérie DUMAS	0	1	1	1 688
Mme Delphine DURANTON	0	1	1	1 688
M. Bernard GRANIER	0	1	1	1 688
M. Antoine KERJEAN	0	953	953	1 608 664
Mme Joëlle KHEDER CHAH	0	1	1	1 688
Mme Nicole LE ROY	0	1	1	1 688
M. Yvan MLYNARZ	0	476	476	803 488
Mme Pascale ROUSSEAU	0	1	1	1 688
Mme Caroline SANCHEZ	0	1	1	1 688
Mlle Violaine SERRANO	0	1	1	1 688
Mme Béatrice VALLET	0	1	1	1 688
M. Marc VAN DE LOO	0	476	476	803 488
S/Total biologistes médicaux en exercice	0	1921	1921	3 242 648
Société Aerts & Filot, personne morale	1 339 736	0	1 339 736	1 339 736
SELAS MEDI7, personne morale	1 310 625	0	1 310 625	1 310 625
M. Frédéric BARROUX	0	953	953	953
S/Total personnes morales et physiques extérieures exerçant la profession de biologiste médical	2 650 361	953	2 651 314	2 651 314
Total du capital social de la SELAS LAB78	2 650 361	2874	2 653 235	5 893 962

Article 2 - A compter du 1^{er} janvier 2018, l'autorisation administrative relative au fonctionnement du laboratoire de biologie médicale :

« LABORATOIRE D'ANALYSES MEDICALES LA CROIX BLANCHE » 16, résidence de la Gare à MONTIGNY-LES-CORMEILLES (95370)

Autorisation n°95-142 (arrêté n° 46/ARSIDF/LBM/2016 du 20 mai 2016)

n° FINESS EJ : 95 004 021 2

sera abrogée.

Article 3 - A compter du 1^{er} janvier 2018, l'arrêté n°73/ARSIDF/LBM/2017 du 3 juillet 2017 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « LAB 78 », sis 24, rue des Dames - 78340 LES-CLAYES-SOUS-BOIS, sera abrogé.

Article 4 - Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

Article 5 - Le Directeur du pôle ambulatoire et services aux professionnels de santé de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 22 décembre 2017.

Pour le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France
et par délégation,

Le Directeur du pôle ambulatoire et
services aux professionnels de santé

Signé

Pierre OUANHNON

Agence régionale de santé

IDF-2017-12-21-024

Arrêté n°17-1245 modifiant la composition de la
commission spécialisée " prises en charge et
accompagnements médico-sociaux" au sein de la
conférence régionale de la santé et de l'autonomie
d'Ile-de-France

Arrêté n° 17-2145

Arrêté modifiant la composition de la commission spécialisée « Prises en charge et Accompagnements médico-sociaux » au sein de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie de la région Ile-de-France

LE DIRECTEUR DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE D'ILE-DE-FRANCE

- VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU le code de la santé publique et notamment les articles L.1432-4, D.1432-28 à D.1432-53 ;
- VU le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 modifié relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;
- VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- VU le décret n° 2010-348 du 31 mars 2010 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;
- VU le décret n° 2010-938 du 24 août 2010 modifiant des dispositions relatives aux commissions de coordination des politiques publiques de santé, aux conférences de territoire et à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;
- VU le décret n° 2012-1331 du 29 novembre 2012 modifiant certaines dispositions réglementaires prises en application de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU le décret n° 2014-637 du 18 juin 2014 relatif à la désignation des membres des unions régionales des professionnels de santé au sein de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie et des conférences de territoire ;
- VU le décret du 1er juillet 2015 portant nomination du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;
- VU le décret n°2015-1879 du 30 décembre 2015 relatif à la CRSA ;
- VU l'arrêté n° 14-697 modifié du 16 juillet 2014 fixant la liste des membres de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie d'Ile-de-France ;
- VU l'arrêté n° 14-876 modifié du 9 septembre 2014 relatif à la composition de la commission spécialisée « Prises en charge et accompagnements médico-sociaux » au sein de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie de la région Ile-de-France

ARRETE

Article 1 : Le 1^{er} collège est composé de représentants des collectivités territoriales, des communes et groupements de communes. Il comprend 5 membres :

- 1) **un représentant du Conseil Régional** : en attente
- 2) **deux représentants des présidents des conseils généraux** :
 - **en tant que titulaire** : Madame Magalie THIBAULT, Vice-Présidente (CD 93)
 - **en tant que premier suppléant** : Monsieur Pierre LAPORTE, Vice-Président (CD 93)
 - **en tant que second suppléant** : Monsieur Frédéric MOLOSSI (CD 93)
 - **en tant que titulaire** : Madame Dominique VERSINI, Adjointe au Maire de Paris, chargée des questions relatives à la solidarité, aux familles, à la petite enfance, à la protection de l'enfance, à la lutte contre les exclusions et aux personnes âgées ;
 - **en tant que suppléante** : Madame Léa FILOCHE, Conseillère de Paris
- 3) **un représentant des groupements de communes** : en attente
- 4) **un représentant des communes** :
 - **en tant que titulaire** : Madame Corinne BEBIN, adjointe au maire de Versailles
 - **en tant que suppléant** : Madame Marie MOREELS, adjointe au maire de Montmorency

Article 2 : Le deuxième collège est composé de représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux. Il comprend 6 membres :

- 1) **deux représentants des associations agréées au titre de l'article L.1114-1** :
 - 1a) - **en tant que titulaire** : Madame Françoise FORET, association des familles de traumatisés crâniens et cérébro-lésés
 - **en tant que première suppléante** : Madame Affoué Diane GOLI, Association des Paralysés de France (93)
 - **en tant que seconde suppléante** : Madame Marie-Louise MEGRELIS, association des familles de traumatisés crâniens et cérébro-lésés
 - 1b) - **en tant que titulaire** : Madame Catherine OLLIVET, administratrice de France-Alzheimer
 - **en tant que premier suppléant** : Monsieur Claude CHAVROT, Association Française des diabétiques 92
 - **en tant que seconde suppléante** : Madame Marie-Christine VIGNAL, France-Alzheimer
- 2) **deux représentants des associations de retraités et personnes âgées** :
 - 2a) - **en tant que titulaire** : Madame Marie-Françoise NOZIERES, Comité départemental des retraités et personnes âgées (78)

- **en tant que suppléant** : Madame Monique ZANATTA, Comité départemental des retraités et personnes âgées (92)
- 2b) - en tant que titulaire** : Madame Christine PATRON, Comité départemental des retraités et personnes âgées (75)
- **en tant que suppléant** : Monsieur Marc LAVAUD, Comité départemental des retraités et personnes âgées (91)
- 3) deux représentants des associations de personnes handicapées :**
- 3a) - en tant que titulaire** : Monsieur Alejandro SAN MARTIN LAMAS, Association des paralysés de France (APF 94)
- **en tant que suppléante** : Madame Yvonne KASPERS-SCHOUMAKER, association Les Papillons Blancs (75)
- 3b) - en tant que titulaire** : Monsieur Gérard COURTOIS, Directeur Général - Association Les Tout-Petits (78)
- **en tant que suppléante** : en attente

Article 3 : Le 3^{ème} collège est composé de représentants des conseils territoriaux de santé . Il comprend 1 membre : en attente de désignation.

Article 4 : Le 4^{ème} collège est composé de partenaires sociaux. Il comprend 4 membres.

1) un représentant des organisations syndicales de salariés :

- **en tant que titulaire** : Madame Florence JOURNE
- **en tant que suppléant** : Monsieur Luc MICHEL

2) un représentant des organisations syndicales d'employeurs :

- **en tant que titulaire** : Monsieur Stéphane LEVEQUE
- **en tant que premier suppléant** : Monsieur Patrick BRIALLART
- **en tant que seconde suppléante** : Madame Colette AUBRY

3) un représentant des organisations syndicales des artisans, des commerçants et des professions libérales :

- **en tant que titulaire** : Monsieur Olivier AYNAUD (UNAPL Ile-de-France-Médecins)
- **en tant que suppléant** : Monsieur Pierre PRUNEL (UNAPL Ile-de-France-Chirurgiens-dentistes)

4) un représentant des organisations syndicales représentatives des exploitants agricoles :

- **en tant que titulaire** : Monsieur Olivier HUE, Président de la Mutualité sociale Agricole d'Ile-de-France
- **en tant que suppléant** : Monsieur Jean-Paul BRIOTTET, Mutualité sociale Agricole d'Ile-de-France

Article 5 : Le 5^{ème} collège est composé d'acteurs de la cohésion et de la protection sociale. Il comprend 2 membres :

1) un représentant au titre de la cohésion sociale :

- **en tant que titulaire** : Madame Catherine BALDACCI, Association des Cités du Secours Catholique (75)
- **en tant que suppléant** : Madame Marjorie CORIDON, Auto support et réduction des risques parmi les usagers et ex usagers de drogue (ASUD 75)

2) un représentant de la Mutualité Française :

- **en tant que titulaire** : Madame Carole HAZE, Responsable Prévention de la Fédération des Mutuelles de France
- **en tant que premier suppléant** : Monsieur Philippe HEDIN, Président de l'Union des Mutuelles co-gérées-social
- **en tant que second suppléant** : Madame Aldino IZZI

Article 6 : Le 7^{ème} collège est composé d'offreurs des services de santé. Il comprend 12 membres :

1) quatre représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes handicapées :

- 1a) - en tant que titulaire** : Madame Amaele PENON, Directrice de l'Union Régionale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (URIOPSS IDF)
 - **en tant que première suppléante** : Madame Gabrielle de GUILLEBON, Conseillère technique de l'Union Régionale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (URIOPSS IDF)
 - **en tant que seconde suppléante** : Madame Brigitte VIGROUX, Société Philanthropique (URIOPSS IDF)
- 1b) - en tant que titulaire** : Monsieur Loïc GILBERT, Directeur Général, ADAPT, Fédération des Etablissements hospitaliers d'aide à la personne (FEHAP IDF)
 - **en tant que premier suppléant** : Monsieur Jean-Pierre DELHAY, Directeur IEM APF Le petit Tremblay (91), Fédération des Etablissements hospitaliers d'aide à la personne (FEHAP IDF)
 - **en tant que seconde suppléante** : Madame Valentine GHESQUIERES (FEHAP IDF)
- 1c) - en tant que titulaire** : Madame Catherine HOURIEZ Association des paralysés de France (APF)
 - **en tant que premier suppléant** : Monsieur Grégory MERLO (APF)
 - **en tant que seconde suppléante** : Madame Elisabeth LESIGNE, Directrice SESS APF Bonneuil (94)
- 1d) - en tant que titulaire** : Madame Danièle DEPAUX- Association les Union Régionale des associations de parents et amis de personnes handicapées mentales (URAPEI)
 - **en tant que suppléant** : Monsieur Frédéric DOS, Directeur général, association HEVEA

2) quatre représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes âgées :

2a) - en tant que titulaire : Madame Albane TRIHAN, Chargée de mission (AP HP)

- **en tant que premier suppléant :** Monsieur Pascal CHAMPVERT, Directeur de la Résidence de l'Abbaye de Saint Maur (94), Fédération hospitalière de France (FHF IDF)

- **en tant que second suppléant :** Monsieur Sébastien HOUADEC, Directeur EHPAD Les Marronniers Levallois Perret

2b) - en tant que titulaire : En attente de désignation (UNA 75).

- **en tant que suppléante :** Madame Hemma ETAZOUTI, Service de soins infirmiers à domicile SSIAD 93, ADESSA A DOMICILE

2c) - en tant que titulaire : Madame Véronique VINCONNEAU, Responsable création et tarification des établissements médico-sociaux- ORPEA 92, Syndicat national des établissements et résidences privées pour personnes âgées (SYNERPA)

- **en tant que premier suppléant :** Madame Bénédicte OZANNE, Syndicat national des établissements et résidences privées pour personnes âgées (SYNERPA)

- **en tant que seconde suppléante:** Madame Romy LASSERRE (SYNERPA)

2d) - en tant que titulaire : Monsieur Christian BONAL, Président de l'Union Régionale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux Ile-de-France (URIOPSS)

- **en tant que premier suppléant :** Monsieur Henri MASCHES, Directeur Général de l'Association Intervenir pour soutenir l'autonomie en termes d'immobilier et de services (Isatis) (FEHAP)

- **en tant que second suppléant :** Monsieur Louis MATIAS, directeur de la maison Ferrari (FEHAP IDF) en remplacement de Nicolas LE PECHON, Directeur général, Association Monsieur Vincent

3) un représentant des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes en difficultés sociales :

- **en tant que titulaire :** Monsieur Denis JOUTEAU, Délégué Régional, Fédération Addictions

- **en tant que suppléante :** Madame Sophie LASCOMBE, Fédération Nationale des Associations d'accueil et de réinsertion sociale d'Ile-de-France (FNARS IDF)

4) un membre des unions régionales des professionnels de santé :

- **en tant que titulaire :** Docteur Bruno SILBERMAN, Président URPS IDF - Médecins libéraux

- **en tant que suppléant :** Docteur Eric TANNEAU, URPS IDF - Médecins libéraux

Article 7 : Deux membres issus de la commission spécialisée pour l'organisation des soins :

1a) - en tant que titulaire : Madame Dominique BOULANGE (FHP IDF)

- **en tant que premier suppléant :** Monsieur Patrick SERRIERE (FHP IDF)

- **en tant que second suppléant** : Madame Béatrice CAUX (FHP IDF)

1b) -en tant que titulaire : Monsieur Christophe CATALA, Directeur Général-Institut Hospitalier franco-britannique (92)

- **en tant que première suppléante** : Madame Hélène ANTONINI-CASTERA, Directrice Institut Robert Merle d'Aubigné (94)

Article 8 : Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté. A l'égard des tiers, ces délais courent à compter de la date de publication de la décision au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'île de France.

Article 9 : Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la région.

Fait à Paris, le 21 décembre 2017

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France

Signé

Christophe DEVYS

Agence régionale de santé

IDF-2017-12-21-021

Arrêté n°17-2142 portant agrément régional des associations et unions d'associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique

Arrêté n° 17-2142

**Arrêté portant agrément régional des associations et unions d'associations
représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-
FRANCE**

VU le code de la santé publique et notamment les articles L.1114-1 et R.1114-15 ;

VU les avis de la Commission Nationale d'Agrément réunie le 22 novembre 2017 ;

ARRETE

Article 1 : L'association visée dans cet article a obtenu un renouvellement d'agrément au niveau régional pour représenter les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique, pour une période de cinq ans :

- Association BASILIADE
12, rue Béranger
75003 Paris

Article 2 : Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région.

Fait à Paris, le 21 décembre 2017

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France

Signé

Christophe DEVYS

Agence régionale de santé

IDF-2017-12-21-022

Arrêté n°17-2143 modifiant l'arrêté n°17-697 modifié
fixant la liste des membres de la conférence régionale de la
santé et de l'autonomie d'Ile-de-France

Arrêté n° 17-2143

Arrêté modifiant l'arrêté n° 14-697 modifié fixant la liste des membres de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie d'Ile-de-France

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE D'ILE-DE-FRANCE

- VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU le code de la santé publique et notamment les articles L.1432-4, D.1432-28 à D.1432-30 ;
- VU le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 modifié relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;
- VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- VU le décret n° 2010-348 du 31 mars 2010 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;
- VU le décret n° 2010-938 du 24 août 2010 modifiant des dispositions relatives aux commissions de coordination des politiques publiques de santé, aux conférences de territoire et à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;
- VU le décret n° 2012-1331 du 29 novembre 2012 modifiant certaines dispositions réglementaires prises en application de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU le décret n° 2014-637 du 18 juin 2014 relatif à la désignation des membres des unions régionales des professionnels de santé au sein de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie et des conférences de territoire ;
- VU le décret du 1er juillet 2015 portant nomination du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;
- Vu le décret n°2015-1879 du 30 décembre 2015 relatif à la CRSA ;
- VU l'arrêté n°14-697 modifié du 16 juillet 2014 fixant la liste des membres de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie d'Ile-de-France

ARRETE

Article 1 : le collège des représentants des collectivités territoriales comprend les membres suivants :

a) Pour le Conseil Régional d'Ile-de-France :

- **en tant que titulaire** : Madame Farida ADLANI, vice-présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France
- **en tant que suppléant** : en attente de désignation
- **en tant que titulaire** :
- **en tant que suppléant** :
- **en tant que titulaire** :
- **en tant que suppléant** :

- **Pour les Conseils départementaux :**
 - Madame la Présidente du Conseil de Paris
ou son représentant titulaire : Madame Dominique VERSINI, adjointe au Maire de Paris, chargée des questions relatives à la solidarité, aux familles, à la petite enfance, à la protection de l'enfance, à la lutte contre les exclusions et aux personnes âgées
ou son représentant suppléant : Madame Léa FILOCHE, Conseillère de Paris
 - Monsieur le Président du Conseil Départemental de Seine-et-Marne
ou son représentant titulaire : Madame Laurence PICARD, vice-présidente en charge des solidarités
ou son premier représentant suppléant : Madame Béatrice RUCHETON, conseillère départementale
ou son second représentant suppléant : Madame Isabelle RECIO, conseillère départementale
 - Monsieur le Président du Conseil Départemental des Yvelines
ou son représentant titulaire : Monsieur Philippe BRILLAULT, conseiller départemental
ou son premier représentant suppléant : Monsieur Georges BENIZE
ou son second représentant suppléant : Madame Nicole BRISTOL
 - Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Essonne
ou son représentant titulaire : Madame Françoise MARHUENDA, vice-présidente chargée des solidarités et de la santé
ou son représentant suppléant : Madame Dany BOYER, conseillère départementale déléguée chargée de l'adoption et de la petite enfance
 - Monsieur le Président du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine
ou son représentant titulaire : Madame Véronique BERGEROL
ou son représentant suppléant : Madame Alexandra FOURCADE
 - Monsieur le Président du Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis
ou son représentant titulaire : Madame Magalie THIBAULT, vice-présidente du Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis
ou son premier représentant suppléant : Monsieur Pierre LAPORTE, vice-président chargé de l'autonomie des personnes
ou son second représentant suppléant : Monsieur Frédéric MOLOSSI
 - Monsieur le Président du Conseil Départemental du Val-de-Marne
ou son représentant titulaire : Madame Jeannick LE LAGADEC
ou son premier représentant suppléant : Madame Brigitte JEANVOINE

ou son second représentant suppléant : Madame Josette SOL

- Monsieur le Président du Conseil Départemental du Val-d'Oise
ou son représentant titulaire : Madame Emilie IVANDEKICS

b) Pour les représentants des groupements de communes : en attente de désignation

- en tant que titulaire :
- en tant que suppléant :
- en tant que titulaire :
- en tant que suppléant :
- en tant que titulaire :
- en tant que suppléant :

c) Pour les représentants des communes :

- en tant que titulaire : Docteur Laurent EL GHOZI, conseiller municipal de Nanterre
- en tant que suppléant :
- en tant que titulaire : Madame Maryvonne BOQUET, maire de Dourdan
- en tant que suppléant : Monsieur Francis BRUNELLE, adjoint au maire de Sceaux
- en tant que titulaire : Madame Corinne BEBIN, adjointe au maire de Versailles
- en tant que suppléant : Madame Marie MOREELS, adjointe au maire de Montmorency

Article 2 : Le collège des représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux comprend les membres suivants :

a) Pour les associations agréées au titre de l'article L.1114-1 du code la santé publique :

- en tant que titulaire : Madame Catherine OLLIVET, Présidente-Association Coordination d'Ile-de-France ALZHEIMER
- en tant que premier suppléant : Monsieur Claude CHAVROT, Association Française des diabétiques 92
- en tant que second suppléant : Madame Catherine VIGNAL, Association Coordination d'Ile-de-France ALZHEIMER
- en tant que titulaire : Madame Micheline BERNARD-HARLAUT, Association Le groupement régional des associations de familles de malades hospitalisés en long séjour
- en tant que suppléant : Monsieur Michel GIRARD, Délégué Régional-Union Nationale des Amis et Familles de Malades Psychiques
- en tant que second suppléant : Monsieur Alain BONNINEAU, AIDES IDF
- en tant que titulaire : Madame Nathalie ROBERT (France Alzheimer 93)
- en tant que suppléant : Docteur Michel VEYRIERES, Ligue contre le cancer, comité de Paris (75)

- **en tant que titulaire** : Madame Paulette MORIN, Déléguée Régionale-Alliance Maladies rares
- **en tant que suppléant** : Monsieur Thomas SANNIE, Président- Association Française des Hémophiles
- **en tant que titulaire** : Madame Micheline DENANCE, Union Fédérale des Consommateurs Que Choisir Ile-de-France
- **en tant que suppléant** : Monsieur Vincent PERROT, Président - Association consommation, logement et cadre de vie de Paris (CLCV 75)
- **en tant que titulaire** : Monsieur Rémi CARLOZ, Union Départementale des Associations Familiales des Yvelines (78)
- **en tant que premier suppléant** : Monsieur Tim GREACEN, Association AIDES
- **en tant que second suppléant** : Madame Bernadette BROUART-Association LE LIEN
- **en tant que titulaire** : Madame Françoise FORET, Présidente-Association des Familles de Traumatisés Crâniens et de Cérébro-lésés Ile-de-France, Paris (75)
- **en tant que premier suppléant** : Madame Affoué Diane GOLI, Association des Paralysés de France (93)
- **en tant que seconde suppléante** : Madame Marie-Louise MEGRELIS, Association des Familles de Traumatisés Crâniens et de Cérébro-lésés Ile-de-France
- **en tant que titulaire** : Monsieur Sidi-Mohammed GHADI, Association des Familles Victimes du Saturnisme (75)
- **en tant que suppléante** : Madame Patricia CORDEAU, Directrice déléguée, Service Social Régional Association Française contre les Myopathies-Téléthon

b) Pour les associations de retraités et personnes âgées :

- **en tant que titulaire** : Madame Christine PATRON
- **en tant que suppléant** : Monsieur Marc LAVAUD
- **en tant que titulaire** : Madame Marie-Françoise NOZIERES
- **en tant que suppléant** : Madame Monique ZANATTA
- **en tant que titulaire** : Monsieur Gérard BERNHEIM
- **en tant que suppléant** : Monsieur Marc TAQUET
- **en tant que titulaire** : Monsieur Gérard PERRIER
- **en tant que suppléant** : Monsieur Philippe GENEST

c) Pour les associations de personnes handicapées :

- **en tant que titulaire** : Monsieur Stephen DECAM, Association départementale des Amis et parents de personnes handicapées mentales (ADAPEI 92)
- **en tant que suppléant** : Monsieur Jean-Claude MATHA, Union Nationale des Amis et Familles de Malades Psychiques (91)
- **en tant que titulaire** : Monsieur Alejandro SAN MARTIN LAMAS, Association des paralysés de France
- **en tant que suppléant** : Madame Yvonne KASPERS-SCHOUMAKER (APEI 75)
- **en tant que titulaire** : Monsieur François DELACOURT, Association des instituts thérapeutiques éducatifs et pédagogiques et de leurs réseaux (AIRE La Mayotte 95)
- **en tant que suppléant** : Monsieur Jean-Paul TANIÈRE, Association CAP DEVANT

- **en tant que titulaire** : Monsieur Gérard COURTOIS, Directeur général - Association Les Tout-Petits (78)
- **en tant que suppléant** : en attente de désignation

Article 3 : Le collège des représentants des conseils territoriaux de santé comprend les membres suivants : en attente de désignation

- **en tant que titulaire** :
- **en tant que suppléant** :
- **en tant que titulaire** :
- **en tant que suppléante** :
- **en tant que titulaire** :
- **en tant que suppléant** :
- **en tant que titulaire** :
- **en tant que suppléant** :

Article 4 : Le collège des partenaires sociaux comprend les membres suivants :

a) Pour les organisations syndicales de salariés représentatives :

- **Union Régionale Ile-de-France CFE-CGC :**
 - **en tant que titulaire** : Monsieur José ALVAREZ
 - **en tant que suppléant** : Madame Patricia LE MEILLOUR
- **Union Régionale Ile-de-France CGT :**
 - **en tant que titulaire** : Madame Yasmina SELLOU
 - **en tant que premier suppléant** : Monsieur Guy COICHARD
 - **en tant que second suppléant** : Monsieur Patrick NEE
- **Union Régionale des syndicats CFDT d'Ile-de-France :**
 - **en tant que titulaire** : Madame Florence JOURNE
 - **en tant que suppléant** : Monsieur Luc MICHEL
- **CGT-FORCE OUVRIERE :**
 - **en tant que titulaire** : Monsieur Dimitri BOIBESSOT
 - **en tant que suppléant** : Monsieur Sylvain BELLAICHE
- **Union Régionale CFTC Ile-de-France :**
 - **en tant que titulaire** : Monsieur Bernard HAYAT
 - **en tant que suppléant** : Madame Carole COGNARD

b) Pour les organisations professionnelles d'employeurs représentatives :

- **Union des professions artisanales :**
 - **en tant que titulaire :** Monsieur Stéphane LEVEQUE
 - **en tant que premier suppléant :** Monsieur Patrick BRIALLART
 - **en tant que second suppléant :** Madame Colette AUBRY
- **MEDEF- Ile-de-France :**
 - **en tant que titulaire :** Madame Nolwen MARE
 - **en tant que premier suppléant :** Monsieur Jacques FOURNIER
 - **en tant que second suppléant :** Madame Nathalie ROUANET
- **CPME Ile-de-France :**
 - **en tant que titulaire :** Madame Martine GUIBERT (CPME)
 - **en tant que suppléant :** Madame Anne DIESNIS (CPME)

c) Pour les organisations syndicales représentatives des artisans, des commerçants et des professions libérales :

- **en tant que titulaire :** Monsieur Olivier AYNAUD (UNAPL Ile-de-France-Médecins)
- **en tant que suppléant :** Monsieur Pierre PRUNEL (UNAPL Ile-de-France-Chirurgiens-dentistes)

d) Pour les organisations syndicales représentatives des exploitants agricoles :

- **en tant que titulaire :** Monsieur Olivier HUE, Président de la Chambre Régionale d'Agriculture d'Ile-de-France
- **en tant que suppléant :** Monsieur Jean-Paul BRIOTTET, Mutualité sociale Agricole d'Ile-de-France

Article 5 : Le collège des acteurs de la cohésion et de la protection sociale comprend les membres suivants :

a) Pour les associations œuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité :

- **en tant que titulaire :** Docteur Patrick BOUFFARD, Association Médecins du Monde
- **en tant que suppléant :** Monsieur Emmanuel OLLIVIER, Centre d'hébergement d'urgence Mouzaïa, Fondation de l'Armée du Salut (75)
- **en tant que titulaire :** Madame Catherine BALDACCI, Association des Cités du Secours Catholique (75)
- **en tant que suppléant :** Madame Marjorie CORIDON, Auto support et réduction des risques parmi les usagers et ex usagers de drogue (ASUD 75)

b) Pour l'Assurance Vieillesse et la Branche Accidents du travail-Maladies professionnelles :

- **au titre de l'Assurance Vieillesse :**

- **en tant que titulaire :** Monsieur Jean-Louis JAQUET Administrateur (CNAVTS)
- **en tant que suppléant :** Madame Christiane FLOUQUET, Direction de l'Action Sociale (CNAVTS)

- **au titre de la Branche Accidents du travail-Maladies Professionnelles :**

- **en tant que titulaire :** Monsieur Pascal PREVOTEAU, Président de la Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Ile-de-France (CRAMIF)
- **en tant que premier suppléant :** Monsieur Jean-Claude POIRIER, Directeur-Adjoint (CRAMIF)
- **en tant que second suppléant :** Monsieur Yann KASSEL (CRAMIF)

c) Pour les Caisses d'allocations familiales :

- **en tant que titulaire :** Madame Paulette GIRARD - Présidente de la CAF de Paris (95)
- **en tant que premier suppléant :** Monsieur Didier LESUR- Président de la CAF des Hauts-de-Seine (92)
- **en tant que second suppléant :** Madame Viviane PEREIRA-GOMES- Présidente de la CAF de l'Essonne

d) Pour la mutualité française :

- **en tant que titulaire :** Madame Carole HAZE, Responsable Prévention de la Fédération des Mutuelles de France
- **en tant que premier suppléant :** Monsieur Philippe HEDIN, Président de l'Union des Mutuelles-Co-gérées-social
- **en tant que second suppléant :** Monsieur Aldino IZZI, Mutualité Française

Article 6 : Le collège des acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé comprend les membres suivants :

a) Pour les services de santé scolaire et universitaire :

- **Pour l'enseignement scolaire :**

- **en tant que titulaire :** Docteur Frédérique GUILLAUME, Médecin conseiller technique auprès du Recteur de l'Académie de Paris
- **en tant que premier suppléant :** Docteur Catherine SAVETIER LEROY Médecin conseiller technique auprès du Recteur de l'Académie de Créteil
- **en tant que second suppléant :** Madame Marie-Hélène BOURVEN, conseillère technique auprès du Rectorat de Versailles

- **Pour l'enseignement supérieur :**

- **en tant que titulaire :** Docteur Philippe AOUSSOU, Médecin du service interuniversitaire de médecine préventive et de promotion de la santé (SIUMPPS), Rectorat de l'Académie de Paris

- **en tant que suppléante** : Madame Annie PERUFEL, infirmière au service interuniversitaire de médecine préventive et de promotion de la santé (SIUMPPS), Rectorat de l'Académie de Paris
- b) Pour les services de santé au travail :**
- **en tant que titulaire** : Docteur Chantal MOUTET-KREBS, service de santé au travail interentreprises, au titre de l'Association interentreprises de Médecine du travail d'Ile-de-France (AMETIF) (95)
 - **en tant que premier suppléant** : Docteur Michel PARIS, service de santé au travail interentreprises, au titre de l'Association interentreprises de Médecine du travail d'Ile-de-France (AMETIF) (95)
 - **en tant que second suppléant** : Madame Pascale ROCHEDY CMS Montesquieu
 - **en tant que titulaire** : Monsieur Jean-Michel DOMERGUE, association de santé au travail GIMAC (94)
 - **en tant que premier suppléant** : Monsieur Bernard BOULET, centre inter-entreprises et artisanal de santé au travail (CIAMT) (75)
 - **en tant que second suppléant** : Monsieur Olivier VAN HAUWAERT (ASTE 91)
- c) Pour les services départementaux de protection et de promotion de la santé maternelle et infantile :**
- **en tant que titulaire** : Docteur Elisabeth HAUSHERR, Médecin-chef de PMI (75)
 - **en tant que suppléante** : Docteur Arlette DANZON, Médecin en charge des programmes de santé publique et de l'unité épidémiologique (75)
 - **en tant que titulaire** : Docteur Muriel PRUDHOMME
 - **en tant que suppléante** : Docteur Véronique DUFOUR, PMI (75)
- d) Pour les organismes œuvrant dans le champ de la promotion de la santé, la prévention ou l'éducation pour la santé :**
- **en tant que titulaire** : Docteur Marc SCHOENE, Président de l'Institut RENAUDOT
 - **en tant que suppléante** : Madame Marie NICAISE Directrice Régionale de l'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie Ile-de-France (ANPAA) en remplacement de Madame Carine BLOCH,
 - **en tant que titulaire** : Professeur Pierre LOMBRIL, Université Paris 13
 - **en tant que suppléant** : Professeur Antoine LAZARUS, Université Paris 13
- e) Pour les organismes œuvrant dans les domaines de l'observation de la santé, de l'enseignement supérieur et de la recherche :**
- **en tant que titulaire** : Docteur Isabelle GREMY, Directrice de l'Observatoire Régional de la Santé d'Ile-de-France (ORSIF)
 - **en tant que suppléant** : En attente de désignation (CREAHI Ile-de-France)
-
- f) Pour les associations de protection de l'environnement agréées au titre de l'article L.141-1 du code de l'environnement :**
- **en tant que titulaire** : Monsieur Yorghos REMVIKOS, chargé de mission santé-environnement à Ile-de-France Environnement.

- **en tant que suppléant** : Monsieur Michel RIOTTOT, président d'honneur d'Ile-de-France Environnement

Article 7 : Le collège des offreurs des services de santé comprend les membres suivants :

a) Pour les établissements publics de santé :

- **en tant que titulaire** : Monsieur Philippe SOULIE, Délégué Régional, Fédération Hospitalière de France (FHF IDF)
- **en tant que première suppléante** :
Madame Alice JAFFRE, Déléguée Régionale adjointe, Fédération Hospitalière de France (FHF IDF)
- **en tant que seconde suppléante** :
Madame Yolande di NATALE, directrice du Centre Hospitalier de Saint-Denis (FHF IDF)

- **en tant que titulaire** : Madame Marie-Anne RUDER (AP-HP)
- **en tant que premier suppléant** : Madame Isabelle BILGER (AP HP75)
- **en tant que second suppléant** : Monsieur Didier LE STUM (AP HP)

- **Au titre des présidences de commissions médicales d'établissement de centres hospitaliers et de centres hospitaliers universitaires :**
 - **en tant que titulaire** : Docteur Pierre CHARESTAN
 - **en tant que premier suppléant** : Docteur Jean-Paul DABAS
 - **en tant que second suppléant** : Docteur Jean-Marc LAURENT

 - **en tant que titulaire** : Professeur Olivier BENVENISTE
 - **en tant que premier suppléant** : Docteur Christophe TRIVALLE, centre hospitalier Paul BROUSSE (HUPS) (94) (AP- HP).
 - **en tant que second suppléant** : Professeur Philippe GRENIER

- **Au titre des présidences de commissions médicales d'établissement de centres hospitaliers en psychiatrie :**
 - **en tant que titulaire** : Docteur Jean FERRANDI
 - **en tant que premier suppléant** : Docteur Agnes GUERIN PIERRE
 - **en tant que second suppléant** : Docteur Laurent VASSAL

b) Pour les établissements privés de santé à but lucratif :

- **en tant que titulaire** : Madame Dominique BOULANGE, Présidente du centre médico-chirurgical Ambroise Paré, Pierre CHEREST et HARTMANN (92) (FHP)
- **en tant que suppléant** : Monsieur Patrick SERRIERE, Président de la Fédération Hospitalière Privée Ile-de-France (FHP)
- **en tant que seconde suppléante** : Madame Béatrice CAUX, secrétaire générale (FHP)

- **Au titre des présidents de conférence médicale d'établissement :**
 - **en tant que titulaire :** Docteur Christian DEVAUX, Clinique des Maussins Nollet (75)
 - **en tant que premier suppléant :** Docteur Pierre LANOT, Hôpital privé d'Antony (92)
 - **en tant que second suppléant :** Docteur Marc ZARKA

c) Pour les établissements privés de santé à but non lucratif :

- **en tant que titulaire :** Monsieur Christophe CATALA, Directeur Général-Institut Hospitalier franco-britannique (92)
- **en tant que premier suppléant :** Madame Hélène ANTONINI-CASTERA, Directrice Institut Robert Merle d'Aubigné (94)
- **en tant que second suppléant :** Madame Isabelle BURKHARD, Directrice de l'hôpital Les Magnolias (91)
- **Au titre des présidents de conférence médicale d'établissement :**
 - **en tant que titulaire :** Docteur Pascal PRIOLLET, Chef de services de médecine interne et de médecine vasculaire, groupe hospitalier Paris Saint-Joseph (75)
 - **en tant que premier suppléant :** Docteur Philippe VASSEL, centre de rééducation de PONTAULT-COMBAULT (77)
 - **en tant que second suppléant :** Professeur Marc FISCHLER-Président de CME-Hôpital FOCH

d) Pour les établissements assurant des activités de soins à domicile :

- **en tant que titulaire :** Monsieur Michel CALMON, Directeur Général Santé Service Ile-de-France, Fédération Nationale des établissements hospitaliers à domicile (FNEHAD)
- **en tant que premier suppléant :** Madame Laurence NIVET, Directrice HAD AP-HP
- **en tant que second suppléant :** Madame Isabelle BOUVIER, Fondation Croix Saint-Simon

e) Pour les personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes handicapées :

- **en tant que titulaire :** Madame Amaële PENON, Directrice de l'Union Régionale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (URIOPSS)
- **en tant que première suppléante :** Madame Gabriele de GUILLEBON, Conseillère technique de l'Union Régionale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (URIOPSS)
- **en tant que second suppléant :** Madame Brigitte VIGROUX- Société Philantropique-URIOPSS IDF
- **en tant que titulaire :** Monsieur Loïc GILBERT ADAPT (FEHAP)
- **en tant que premier suppléant :** Monsieur Jean-Pierre DELHAY, Directeur IEM APF Le petit Tremblay (91), Fédération des Etablissements hospitaliers d'aide à la personne (FEHAP)
- **en tant que second suppléant :** Madame Valentine GUESQUIERES (FEHAP)
- **en tant que titulaire :** Madame Catherine HOURIEZ, Directrice IEM APF de Noisy-le-Grand
- **en tant que suppléant :** Monsieur Guy MERLO (APF)

- **en tant que second suppléant** : Madame Elisabeth LESIGNE-Directrice SESSAD APF Boneuil
 - **en tant que titulaire** : Madame Danièle DEPAUX Union Régionale des associations de parents et amis de personnes handicapées mentales (URAPEI)
 - **en tant que suppléant** : Monsieur Frederic DOS, Directeur Général Association HEVEA
- f) Pour les personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes âgées :**
- **en tant que titulaire** : Madame Albane TRIHAN, chargée de mission (AP HP)
 - **en tant que suppléant** : Monsieur Pascal CHAMPVERT, Directeur de la Résidence de l'Abbaye de Saint Maur (94), Fédération hospitalière de France (FHF)

 - **en tant que titulaire** : En attente de désignation- Fédérale Union Nationale de l'Aide, des soins et des services à domicile
 - **en tant que suppléante** : Madame Hemma ETAZOUTI, service de soins infirmiers à domicile SSIAD 93, ADESSA A DOMICILE
 - **en tant que titulaire** : Madame Véronique VINCONNEAU, responsable création et tarification des établissements médico-sociaux- ORPEA 92, Syndicat national des établissements et résidences privées pour personnes âgées (SYNERPA)
 - **en tant que premier suppléant** : Madame Benedicte OZANNE Syndicat national des établissements et résidences privées pour personnes âgées (SYNERPA)
 - **en tant que second suppléant** : Madame Romy LASSERRE (SYNERPA)
 - **en tant que titulaire** : Monsieur Christian BONAL, Président de l'Union Régionale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux Ile-de-France (URIOPSS)
 - **en tant que premier suppléant** : Monsieur Henri MASCHES, Directeur Général de l'Association Intervenir pour soutenir l'autonomie en termes d'immobilier et de services (Isatis) (FEHAP)
 - **en tant que second suppléant** : **Monsieur Louis MATIAS, directeur de la Maison Ferrari (FEHAP) en remplacement de Monsieur Nicolas LE PECHON**
- g) Pour les personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes en difficultés sociales :**
- **en tant que titulaire** : Monsieur Denis JOUTEAU, Délégué Régional, Fédération Addictions
 - **en tant que suppléante** : Madame Sophie LASCOMBE Fédération Nationale des Associations d'accueil et de réinsertion sociale d'Ile-de-France (FNARS IDF)
- h) Pour les centres de santé, maisons de santé et pôles de santé :**
- **en tant que titulaire** : Docteur Fabrice GIRAUX, fédération nationale des centres de santé (FNCS)
 - **en tant que suppléant** : Docteur Didier MENARD, Président de la Fédération des maisons et pôles de santé d'Ile-de-France (FEMASIF)

i) Pour les réseaux de santé :

- **en tant que titulaire :** Docteur Bernard ELGHOZI (RESIF)
- **en tant que premier suppléant :** Monsieur Pierre VOIZARD (RESIF)
- **en tant que second suppléant :** **Monsieur Edouard HABIB (RESIF)**

j) Pour les associations de permanences de soins :

- **en tant que titulaire :** Docteur Georges SIAVELLIS
- **en tant que suppléant :** Docteur Pierre-Yves DEVYS, Conseil Régional de l'Ordre des Médecins

k) Pour les services d'aide médicale urgente :

- **en tant que titulaire :** Docteur Agnès RICARD-HIBON, Chef de service-Service médical d'aide médicale urgente (SAMU) et service médical d'urgence régional 95 (SMUR)
- **en tant que suppléant :** Docteur Gilbert LECLERCQ, Directeur médical adjoint-Service d'aide médicale urgente (SAMU) de Seine-Saint-Denis-Centre Hospitalier Universitaire-Hôpital Avicennes (93)

l) Pour les transports sanitaires :

- **en tant que titulaire :** Monsieur Jean-Marc FALSON, Fédération Nationale des Artisans Ambulanciers (93 et 95)
- **en tant que suppléant :** Monsieur Luc de LAFORCADE, Président Directeur Général de JUSSIEU secours de Versailles (78)

m) Pour les représentants des services départementaux d'incendie et de secours ou de la Brigade des sapeurs- pompiers de Paris :

- **en tant que titulaire :** Médecin-Chef Olivier STIBBE, Brigade de sapeurs-pompiers de Paris (BDSP75)
- **en tant que suppléant :** Monsieur Dominique ECHAROUX, SDIS 91

n) Pour les organisations syndicales représentatives de médecins des établissements publics de santé :

- **en tant que titulaire :** Monsieur le professeur Patrick HARDY, Président du syndicat national des médecins, chirurgiens, spécialistes et biologistes des hôpitaux de Paris (94)
- **en tant que premier suppléant :** Monsieur Alain JACOB, Délégué général - intersyndicat national des praticiens hospitalier (91)
- **en tant que second suppléant :** Monsieur Michel GUIZARD

o) Pour les unions régionales des professionnels de santé libéraux (URPS) :

- **en tant que titulaire :** Docteur Bruno SILBERMAN, Président URPS IDF- Médecins libéraux
- **en tant que premier suppléant :** Docteur Eric TANNEAU, URPS IDF- Médecins libéraux
- **en tant que second suppléant :** Docteur Dominique GIGNAC, URPS IDF- Médecins libéraux
- **en tant que titulaire :** Docteur Jean-Luc LEYMARIE, URPS IDF- Médecins libéraux

- **en tant que premier suppléant** : Docteur Grégory LENCZNER, URPS IDF Médecins libéraux
- **en tant que second suppléant** : Docteur François WILTHIEN, URPS IDF Médecins libéraux
- **en tant que titulaire** : Docteur Jean-François CHABENAT, Président URPS - Chirurgiens-dentistes libéraux IDF
- **en tant que premier suppléant** : Monsieur Jean-Claude AZOULAY, URPS Biologistes IDF
- **en tant que second suppléant** : Docteur Brigitte EHRGOTT, URPS - Chirurgiens-dentistes libéraux IDF
- **en tant que titulaire** : Madame Frédérique POULAIN-BON, URPS Pharmaciens IDF
- **en tant que premier suppléant** : Monsieur Jean-Jules MORTEO, Président URPS Infirmiers IDF
- **en tant que second suppléant** : Monsieur Christian MAILLARD URPS Infirmiers IDF
- **en tant que titulaire** : Madame Danielle PINKASFELD, URPS Sages-femmes d'IDF
- **en tant que première suppléante** : Madame Anne-Sophie HADELER, Présidente URPS Orthophonistes IDF
- **en tant que second suppléant** : Madame Laurence DELANNOY, URPS Orthoptistes
- **en tant que titulaire** : Monsieur Yvan TOURJANSKY, URPS Masseurs kinésithérapeutes IDF
- **en tant que premier suppléant** : Monsieur Bertrand AUPICON, URPS Podologues IDF
- **en tant que second suppléant** : Docteur Eric DOURIEZ, URPS Pharmaciens

p) Pour le conseil régional de l'ordre des médecins :

- **en tant que titulaire** : Docteur Edgard FELLOUS, Conseil Régional Ile-de-France de l'Ordre des médecins
- **en tant que premier suppléant** : Docteur Claude MARTINEAUX, Conseil Régional de l'Ordre des médecins
- **en tant que second suppléant** : Docteur Xavier MARLAND

q) Pour les internes en médecine :

- **en tant que titulaire** : Monsieur Jules GREGORY, syndicat des internes des hôpitaux de Paris
- **en tant que suppléant** : Madame Nariyane SROUR, Secrétaire générale - syndicat représentatif des internes en médecine générale

Article 8 : Le collège des personnalités qualifiées comprend les membres suivants :

- Monsieur Emmanuel HIRSCH, Directeur Espace Ethique Régional
- Monsieur Jean-Pierre BURNIER, Administrateur-Institut Gustave ROUSSY(94) Centre de lutte contre le cancer

Article 9 : Le collège des membres avec voix consultative comprend les membres suivants :

- le préfet de région ou son représentant
- le président du conseil économique et social régional ou son représentant
- les chefs de services de l'Etat en région ou leurs représentants
- le directeur général de l'agence régionale de santé
- un membre des conseils des organismes locaux d'assurance maladie relevant du régime général
- un administrateur d'un organisme local d'assurance maladie relevant de la mutualité sociale agricole
- le président de la caisse de base du régime social des indépendants

Article 10 : Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté. A l'égard des tiers, ces délais courent à compter de la date de publication de la décision au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France.

Article 11 : Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Paris, le 21 décembre 2017

Le Directeur général
de l'Agence régionale de Santé
Ile-de-France

Signé

Christophe DEVYS

Agence régionale de santé

IDF-2017-12-21-025

Arrêté n°17-2144 modifiant la composition de la
commission spécialisée "organisation des soins" au sein de
la conférence régionale de la santé et de l'autonomie
d'Ile-de-France

Arrêté n° 17-2144

Arrêté modifiant la composition de la commission spécialisée « Organisation des Soins » au sein de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie de la région Ile-de-France

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE D'ILE-DE-FRANCE

- VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU le code de la santé publique et notamment les articles L.1432-4, D.1432-28 à D.1432-53 ;
- VU le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 modifié relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;
- VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- VU le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;
- VU le décret n° 2010-348 du 31 mars 2010 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;
- VU le décret n° 2010-938 du 24 août 2010 modifiant des dispositions relatives aux commissions de coordination des politiques publiques de santé, aux conférences de territoire et à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;
- VU le décret n° 2012-1331 du 29 novembre 2012 modifiant certaines dispositions réglementaires prises en application de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU le décret n° 2014-637 du 18 juin 2014 relatif à la désignation des membres des unions régionales des professionnels de santé au sein de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie et des conférences de territoire ;
- VU le décret n°2015-1879 du 30 décembre 2015 relatif à la CRSA ;
- VU l'arrêté n°14-697 modifié du 16 juillet 2014 fixant la liste des membres de la conférence régional de la santé et de l'autonomie d'Ile-de-France ;

VU l'arrêté n°14-874 modifié du 5 septembre 2014 relatif à la composition de la commission spécialisée « Organisation des soins » au sein de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie d'Ile-de-France ;

ARRETE

Article 1 : Le 1^{er} collège est composé de représentants des collectivités territoriales, des communes et groupements de communes. Il comprend 4 membres :

1) **un représentant du Conseil Régional** : en attente de désignation

2) **un représentant des Conseils Départementaux** :

Monsieur le Président du Conseil Départemental du Val-de-Marne

ou son représentant titulaire : Madame Jeannick LE LAGADEC

ou son premier représentant suppléant : Madame Brigitte JEANVOINE

ou son second représentant suppléant : Madame Josette SOL

3) **un représentant des groupements de communes** : en attente de désignation

4) **un représentant des communes** :

- **en tant que titulaire** : Madame Maryvonne BOQUET, maire de Dourdan

- **en tant que suppléant** : Monsieur Francis BRUNELLE, adjoint au maire de Sceaux

Article 2 : Le deuxième collège est composé de représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux. Il comprend 4 membres :

1) **deux représentants des associations agréées au titre de l'article L.1114-1** :

1a) - **en tant que titulaire** : Madame Nathalie ROBERT, France Alzheimer 93

- **en tant que suppléant** : Docteur Michel VEYRIERES, Ligue contre le cancer, comité du Val d'Oise (95)

1b) - **en tant que titulaire** : Monsieur Sidi-Mohammed GHADI, Association des Familles Victimes du Saturnisme (75)

- **en tant que suppléant** : Madame Patricia CORDEAU, Association Française contre les Myopathies Téléthon

2) **un représentant des associations de retraités et personnes âgées** :

- **en tant que titulaire** : Monsieur Gérard PERRIER,

- **en tant que suppléant** : Monsieur Philippe GENEST

3) **un représentant des associations de personnes handicapées** :

- **en tant que titulaire** : Monsieur Stephen DECAM, Association départementale des Amis et parents de personnes handicapées mentales (ADAPEI 92)

- **en tant que suppléant** : Monsieur Jean-Claude MATHA, Union Nationale des Amis et Familles de Malades Psychiques (91)

Article 3 : Le 3^{ème} collège est composé de représentants des conseils territoriaux de santé. Il comprend 1 membre.

- **en tant que titulaire** : en attente de désignation
- **en tant que suppléant** :

Article 4 : Le 4^{ème} collège est composé de partenaires sociaux. Il comprend 6 membres.

1) trois représentants des organisations syndicales de salariés :

- **en tant que titulaire** : Madame Yasmina SELLOU
- **en tant que premier suppléant** : Monsieur Christian GUY-COICHARD
- **en tant que second suppléant** : Monsieur Patrick NEE

- **en tant que titulaire** : Monsieur Joseph ALVAREZ
- **en tant que suppléant** : Madame Patricia LE MEILLOUR

- **en tant que titulaire** : Monsieur Dimitri BOIBESSOT
- **en tant que suppléant** : Monsieur Sylvain BELLAICHE

2) un représentant des organisations syndicales d'employeurs :

- **en tant que titulaire** : Madame Nolwen MARE
- **en tant que premier suppléant** : Monsieur Jacques FOURNIER
- **en tant que second suppléant** : Madame Nathalie ROUANET

3) un représentant des organisations syndicales des artisans, des commerçants et des professions libérales :

- **en tant que titulaire** : Monsieur Olivier AYNAUD (UNAPL Ile-de-France-Médecins)
- **en tant que suppléant** : Monsieur Pierre PRUNEL (UNAPL Ile-de-France-Chirurgiens-dentistes)

4) un représentant des organisations syndicales représentatives des exploitants agricoles :

- **en tant que titulaire** : Monsieur Olivier HUE Président de la mutualité sociale agricole d'Ile-de-France
- **en tant que suppléant** : Monsieur Jean-Paul BRIOTTET Mutualité sociale agricole d'Ile-de-France

Article 5 : Le 5^{ème} collège est composé d'acteurs de la cohésion et de la protection sociale. Il comprend 2 membres :

1) un représentant de la branche Accidents du Travail-Maladies Professionnelles :

- **en tant que titulaire** : Monsieur Pascal PREVOTEAU Président de la caisse régionale d'assurance maladie d'Ile de France (CRAMIF)

- **en tant que premier suppléant** : Monsieur Jean-Claude POIRIER, Directeur du risque professionnel, du handicap et de l'action sanitaire et sociale (CRAMIF)
- **en tant que second suppléant** : Yann KASSEL Direction du risque professionnel, du handicap et de l'action sanitaire et sociale (CRAMIF)

2) un représentant de la Mutualité Française :

- **en tant que titulaire** : Madame Carole HAZE, Responsable Prévention de la Fédération des Mutuelles Françaises
- **en tant que premier suppléant** : Monsieur Philippe HEDIN, Président de l'Union des Mutuelles co-gérées-social
- **en tant que second suppléant** : Monsieur Aldino IZZI

Article 6 : Le 6^{ème} collège est composé d'acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé. Il comprend 2 membres :

1a) au titre des organismes œuvrant dans le champ de la promotion de la santé, la prévention ou l'éducation pour la santé :

- **en tant que titulaire** :
- **en tant que suppléante** : Madame Marie NICAISE Directrice Régionale de l'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie Ile-de-France (ANPAA)

1b) au titre des organismes œuvrant dans le domaine de l'observation de la santé :

- o **en tant que titulaire** : Docteur Isabelle GREMY, Directrice de l'Observatoire Régional de la Santé d'Ile-de-France
- o **en tant que suppléant** : en attente de désignation

Article 7 : Le 7^{ème} collège est composé d'offreurs des services de santé. Il comprend 25 membres :

1) Cinq représentants des établissements publics de santé, dont trois présidents de commissions médicales d'établissement de centres hospitaliers, de centres hospitaliers universitaires et de centres hospitaliers en psychiatrie :

- 1a) - en tant que titulaire** : Monsieur Philippe SOULIE (FHF IDF)
- **en tant que première suppléante** : Madame Alice JAFFRE (FHF IDF)
 - **en tant que seconde suppléante** :
Madame Yolande di NATALE, directrice du Centre Hospitalier de Saint-Denis (FHF IDF)
- 1b) - en tant que titulaire** : Madame Marie-Anne RUDER (AP-HP)
- **en tant que premier suppléant** : Monsieur Didier LE STUM (AP-HP)
 - **en tant que second suppléant** : Madame Isabelle BILGER (AP-HP)

- **Au titre des présidences de commissions médicales d'établissement de centres hospitaliers et de centres hospitaliers universitaires :**

1c) - en tant que titulaire : Docteur Pierre CHARESTAN

- **en tant que premier suppléant :** Docteur Jean-Paul DABAS
- **en tant que second suppléant :** Docteur Jean-Marc LAURENT

1d) - en tant que titulaire : Professeur Olivier BENVENISTE

- **en tant que suppléant :** Professeur Philippe GRENIER

1e) - en tant que titulaire : Docteur Jean FERRANDI, Etablissement Public de santé Paul GUIRAUD

- **en tant que premier suppléant :** Docteur Agnès GUERIN-PIERRE
- **en tant que second suppléant :** Docteur Laurent VASSAL

2) Deux représentants des établissements privés de santé à but lucratif, dont un président de conférence médicale d'établissement :

2a)-en tant que titulaire : Madame Dominique BOULANGE, Présidente d'Etablissement (FHP)

-en tant que premier suppléant : Monsieur Patrick SERRIERE, président de la Fédération Hospitalière Privée(FHP)

- **en tant que second suppléant :** Madame Béatrice CAUX, secrétaire générale

2b)-en tant que titulaire : Docteur Christian DEVAUX, clinique des Maussins Nollet

-en tant que premier suppléant : Docteur Pierre LANOT, Président de CME, hôpital privé d'Antony

- en tant que second suppléant :** Docteur Marc ZARKA

3) Deux représentants d'établissement privés de santé à but non lucratif, dont un président de CME :

3a) -en tant que titulaire : Monsieur Christophe CATALA, Directeur Général- Institut Hospitalier franco-britannique (92)

-en tant que première suppléante : Madame Hélène ANTONINI-CASTERA, Directrice Institut Robert Merle d'Aubigné (94)

- **en tant que seconde suppléante :** Madame Isabelle BURKHARD, Directrice Hôpital privé Les Magnolias

3b) -en tant que titulaire : Docteur Pascal PRIOLLET, chef de service de médecine interne et de médecine vasculaire, groupe hospitalier Saint-Joseph (75)

-en tant que premier suppléant : Docteur Philippe VASSEL, Centre de rééducation de PONTAULT-COMBAULT(77)

- **en tant que second suppléant :** Professeur Marc FISCHLER

4) Un représentant des établissements exerçant des activités d'hospitalisation à domicile :

-en tant que titulaire : Monsieur Michel CALMON, directeur général de SANTE SERVICE (FNEHAD)

-en tant que première suppléante : Madame Laurence NIVET, Directrice HAD AP-HP

- en tant que seconde suppléante : Madame Isabelle BOUVIER, Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon

5) un représentant des centres de santé, des maisons de santé et des pôles de santé :

-en tant que titulaire : Docteur Fabrice GIRAUX, Fédération Nationale des centres de santé (FNCS)

-en tant que suppléant : Docteur Didier MENARD, Président de la Fédération Nationale des maisons et pôles de santé d'Ile de France

6) un représentant des réseaux de santé :

-en tant que titulaire : Docteur Bernard ELGHOZI, (RÉSIF)

-en tant que suppléant : Monsieur Pierre VOIZARD (RÉSIF)

-en tant que second suppléant : Monsieur Edouard HABIB (RÉSIF)

7) un représentant des associations de permanences des soins :

-en tant que titulaire : Docteur Georges SIAVELLIS

-en tant que suppléant : Monsieur Pierre-Yves DEVYS

8) un représentant des services d'aide médicale urgente :

-en tant que titulaire : Madame Agnès RICARD-HIBON, SMUR-Hôpital

-en tant que suppléant : Docteur Gilbert LECLERCQ-SAMU de Seine Saint Denis-Hôpital AVICENNE,

9) un représentant des transports sanitaires :

-en tant que titulaire : Monsieur Jean-Marc FALSON, Fédération Nationale des Artisans Ambulanciers (93 et 95)

-en tant que suppléant : Monsieur Luc de la FORCADE, Président de JUSSIEU SECOURS-VERSAILLES (78)

10) un représentant de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris ou des services d'incendie et de secours :

-en tant que titulaire : Médecin-Chef Olivier STIBBE, Brigade des sapeurs-pompiers de Paris (75)

-en tant que suppléant : Monsieur Dominique ECHAROUX, Président du CASDIS 91

11) un représentant des organisations syndicales représentatives des médecins des établissements publics de santé :

- **en tant que titulaire** : Professeur Patrick HARDY, syndicat national des médecins, chirurgiens spécialistes et biologistes des hôpitaux de Paris (SNAM-HP)

- **en tant que premier suppléant** : Monsieur Alain JACOB, Inter syndicat national des praticiens hospitaliers (INPH)

- **en tant que second suppléant** : Monsieur Michel GUIZARD

12) quatre représentants des professionnels de santé (URPS) :

1a) - en tant que titulaire : Docteur Bruno SILBERMAN, (URPS Médecins)

- **en tant que premier suppléant** : Docteur Eric TANNEAU, URPS IDF - Médecins libéraux
- **en tant que second suppléant** : Docteur Dominique GIGNAC, URPS IDF - Médecins libéraux

1b) - en tant que titulaire : Docteur Jean-Luc LEYMARIE, URPS IDF - Médecins libéraux

- **en tant que premier suppléant** : Docteur Grégory LENCZNER, URPS IDF - Médecins libéraux
- **en tant que second suppléant** : Docteur François WILTHIEN, URPS IDF - Médecins libéraux

- **1c) – en tant que titulaire** : Madame Frédérique POULAIN-BON, URPS - Pharmaciens IDF

- **en tant que premier suppléant** : Monsieur Jean-Jules MORTEO, URPS - Infirmiers IDF
- **en tant que second suppléant** : Monsieur Christian MAILLARD, URPS - Infirmiers IDF

1d) - en tant que titulaire : Monsieur Yvan TOURJANKY, URPS - Masseurs kinésithérapeutes IDF

- **en tant que premier suppléant** : Docteur Eric DOURIEZ, URPS - Pharmaciens IDF
- **en tant que second suppléant** : Bertrand AUPICON, URPS - Podologues IDF

13) un représentant de l'ordre des médecins :

- **en tant que titulaire** : Docteur Edgard FELLOUS, Conseil Régional de l'Ordre des médecins Ile-de-France

- **en tant que premier suppléant** : Docteur Claude MARTINEAUX, Conseil Régional de l'Ordre des médecins Ile-de-France

- **en tant que second suppléant** : Docteur Xavier MARLAND, Conseil Régional de l'Ordre des médecins Ile-de-France

14) un représentant du syndicat des internes en médecine générale :

- **en tant que titulaire** : Monsieur Jules GREGORY, syndicat des internes des hôpitaux de Paris

- **en tant que suppléant** : Madame Nariyane SROUR, syndicat représentatif parisien des internes en médecine générale

15) deux membres issus de la commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux :

1a)

- **Union Régionale des syndicats CFDT d'Ile-de-France :**
 - **en tant que titulaire** : Madame Florence JOURNE
 - **en tant que suppléant** : Monsieur Luc MICHEL

1b)

- **en tant que titulaire** : Madame Amaële PENON, Directrice de l'Union Régionale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (URIOPSS)
- **en tant que première suppléante** : Madame Gabrielle de GUILLEBON, Conseillère technique de l'Union Régionale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (URIOPSS)
- **en tant que seconde suppléante** : Madame Brigitte VIGROUX- Société Philantropique-URIOPSS IDF

Article 8 : Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté. A l'égard des tiers, ces délais courent à compter de la date de publication de la décision au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France.

Article 9 : Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la région.

Fait à Paris, le 21 décembre 2017

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France

Signé

Christophe DEVYS

Agence régionale de santé

IDF-2017-12-21-019

Arrêté portant agrément de la société AMBULANCE MES
ANGES

ARRETE N° DOS-2017-413

**Portant agrément de la SARL AMBULANCE MES ANGES
(92150 Suresnes)**

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

- VU le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6311-1 à L.6311-2, L.6312-1 à L.6312-5, L.6313-1, R.6312-1 à R.6312-23, R.6312-29 à R.6312-43, R.6313-5 à R.6313-7-1 ;
- VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau règlementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de monsieur Christophe DEVYS, conseiller d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 17 août 2015 ;
- VU l'arrêté ministériel du 21 décembre 1987 modifié relatif à la composition du dossier d'agrément des personnes effectuant des transports sanitaires terrestres et au contrôle des véhicules affectés aux transports sanitaires ;
- VU l'arrêté ministériel du 12 décembre 2017 fixant les caractéristiques exigées pour les véhicules et les installations matérielles affectés aux transports sanitaires terrestres ;
- VU l'arrêté n° DS-2017/76 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 04 août 2017, portant délégation de signature à monsieur Didier JAFFRE Directeur de l'offre de soins, et à certains de ses collaborateurs ;
- VU le dossier de demande d'agrément présenté par la SARL AMBULANCE MES ANGES sise 25 bis, rue Emile Duclaux à Suresnes (92150) dont le gérant est monsieur Michaël RODRIGUES ;

CONSIDERANT la conformité du dossier de demande d'agrément, des installations matérielles, des véhicules et des équipages, aux dispositions du code de la santé publique et des arrêtés ci-dessus visés relatifs à la composition du dossier d'agrément et fixant les caractéristiques exigées pour les véhicules et les installations matérielles affectés aux transports sanitaires terrestres ;

CONSIDERANT la conformité des installations matérielles, aux normes définies par 12 décembre 2017 ci-dessus visé ainsi qu'aux normes d'hygiène et de salubrité, constatée le 01 décembre 2017 par les services de l'ARS Ile-de-France ;

CONSIDERANT la conformité des véhicules de transports sanitaires, aux normes définies par l'arrêté du 12 décembre 2017 ci-dessus visé, constatée le 07 décembre 2017 par les services de l'ARS Ile-de-France ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : La SARL AMBULANCE MES ANGES sise 25 bis, rue Emile Duclaux à Suresnes (92150) dont le gérant est monsieur Michaël RODRIGUES est agréée sous le n° ARS-IDF-TS/131 à compter de la date du présent arrêté.

ARTICLE 2 : La liste des véhicules et des personnels composant les équipages est précisée en annexe au présent arrêté.

ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de monsieur le Directeur général de l'Agence régionale de santé, sise 35 rue de la gare, Le Millénaire 2, 75935 Paris CEDEX 19.

Un recours contentieux peut également être déposé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour l'intéressé ou de sa publication pour les tiers.

Ces recours n'ont pas pour effet de suspendre le caractère exécutoire de la présente décision.

ARTICLE 4 : Le Directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs des services de l'État.

Fait à Bobigny, le 21 DEC. 2017

P/Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France
La Responsable du service régional
des transports sanitaires


Séverine TEISSEDRE

Agence régionale de santé

IDF-2017-12-21-018

Arrêté portant agrément de la société AMBULANCES
SANDRINE

ARRETE N° DOS-2017-412

**Portant agrément de la SAS AMBULANCES SANDRINE
(92250 La Garenne-Colombes)**

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

- VU le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6311-1 à L.6311-2, L.6312-1 à L.6312-5, L.6313-1, R.6312-1 à R.6312-23, R.6312-29 à R.6312-43, R.6313-5 à R.6313-7-1 ;
- VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau règlementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de monsieur Christophe DEVYS, conseiller d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 17 août 2015 ;
- VU l'arrêté ministériel du 21 décembre 1987 modifié relatif à la composition du dossier d'agrément des personnes effectuant des transports sanitaires terrestres et au contrôle des véhicules affectés aux transports sanitaires ;
- VU l'arrêté ministériel du 12 décembre 2017 fixant les caractéristiques exigées pour les véhicules et les installations matérielles affectés aux transports sanitaires terrestres ;
- VU l'arrêté n° DS-2017/76 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 04 août 2017, portant délégation de signature à monsieur Didier JAFFRE Directeur de l'offre de soins, et à certains de ses collaborateurs ;
- VU le dossier de demande d'agrément présenté par la SAS AMBULANCES SANDRINE sise 107, avenue du Général Leclerc à la Garenne Colombes (92250) dont la présidente est madame Sandrine PERLIN ;

CONSIDERANT la conformité du dossier de demande d'agrément, des installations matérielles, des véhicules et des équipages, aux dispositions du code de la santé publique et des arrêtés ci-dessus visés relatifs à la composition du dossier d'agrément et fixant les conditions exigées pour les véhicules et les installations matérielles affectés aux transports sanitaires terrestres ;

CONSIDERANT la conformité des installations matérielles, aux normes définies par l'arrêté du 12 décembre 2017 ci-dessus visé ainsi qu'aux normes d'hygiène et de salubrité, constatée les 29 et 30 novembre 2017 par les services de l'ARS Ile-de-France ;

CONSIDERANT la conformité des véhicules de transports sanitaires, aux normes définies par l'arrêté du 12 décembre 2017 ci-dessus visé, constatée les 01 et 07 décembre 2017 par les services de l'ARS Ile-de-France ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : La SAS AMBULANCES SANDRINE sise 107, avenue du Général Leclerc à la Garenne Colombes (92250) dont la présidente est madame Sandrine PERLIN est agréée sous le n° ARS-IDF-TS/132 à compter de la date du présent arrêté.

Le local de désinfection et les aires de stationnement sont situés 25 bis, rue Emile Duclaux à Suresnes (92150)

ARTICLE 2 : La liste des véhicules et des personnels composant les équipages est précisée en annexe au présent arrêté.

ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de monsieur le Directeur général de l'Agence régionale de santé, sise 35 rue de la gare, Le Millénaire 2, 75935 Paris CEDEX 19.

Un recours contentieux peut également être déposé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour l'intéressé ou de sa publication pour les tiers.

Ces recours n'ont pas pour effet de suspendre le caractère exécutoire de la présente décision.

ARTICLE 4 : Le Directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs des services de l'État.

Fait à Bobigny, le **21 DEC. 2017**

P/Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France
La Responsable du Service régional
des transports sanitaires

Séverine TEISSEDRE

Agence régionale de santé

IDF-2017-12-21-017

Arrêté portant changement de gérance de la société
AMBULANCES RETRAIN

ARRETE N° DOS-2017-411
Portant changement de gérance de la SARL à associé unique AMBULANCES RETRAIN
(92150 Suresnes)

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

- VU le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6311-1 à L.6311-2, L.6312-1 à L.6312-5, L.6313-1, R.6312-1 à R.6312-23, R.6312-29 à R.6312-43, R.6313-5 à R.6313-7-1 ;
- VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau règlementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de monsieur Christophe DEVYS, conseiller d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 17 août 2015 ;
- VU l'arrêté ministériel du 21 décembre 1987 modifié relatif à la composition du dossier d'agrément des personnes effectuant des transports sanitaires terrestres et au contrôle des véhicules affectés aux transports sanitaires ;
- VU l'arrêté ministériel du 12 décembre 2017 fixant les caractéristiques exigées pour les véhicules et les installations matérielles affectés aux transports sanitaires terrestres ;
- VU l'arrêté n° DS-2017/76 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 04 août 2017, portant délégation de signature à monsieur Didier JAFFRE Directeur de l'offre de soins, et à certains de ses collaborateurs ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 22 juin 1979 portant agrément, sous le n° 92-76-008 de la SA AMBULANCES RETRAIN sise 61, boulevard Camélinat à Gennevilliers (92230) ayant pour président monsieur JOUBERT ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 05 novembre 1996 portant changement de gérance de la SA AMBULANCES RETRAIN avec pour nouveau président monsieur Bernard Marceau ;
- VU l'arrêté préfectoral n° ASP/2011 089 en date du 17 mai 2001 portant transfert de locaux de la SA AMBULANCES RETRAIN du 61, boulevard Camélinat à Gennevilliers (92230) au 97, rue du Maréchal Joffre à Colombes (92700) ;
- VU l'arrêté préfectoral DDASS/AS n° 2004-049 en date du 02 avril 2004 portant transfert de locaux de la SA AMBULANCES RETRAIN du 97, rue du Maréchal Joffre à Colombes (92700) au 101, rue de l'Agent Sarre à Colombes (92700) ;

VU l'arrêté OS/OA/PS/DT92/N° 2015-038 en date du 17 février 2015 portant transfert de locaux et changement de gérance de la SA AMBULANCES RETRAIN sise 25, rue Emile Duclaux à Suresnes (92150) ayant pour président monsieur Victor WIZMAN ;

VU l'arrêté DOQ-2017-161 en date du 06 juin 2017 portant et changement de gérance de la SARL AMBULANCES RETRAIN ayant pour nouveau gérant monsieur Stéphane ROLLEY ;

CONSIDERANT le dossier de demande de modification de l'agrément présenté par monsieur Bocar KANTE relatif au changement de gérance de la SARL AMBULANCES RETRAIN ;

CONSIDERANT la conformité du dossier de changement de gérance aux dispositions de l'arrêté du 21 décembre 1987 modifié ci-dessus visé ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Monsieur Bocar KANTE est nommé gérant de la SARL AMBULANCES RETRAIN sise 25, rue Emile Duclaux à Suresnes (92150) en date du 28 septembre 2017.

ARTICLE 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de monsieur le Directeur général de l'Agence régionale de santé, sise 35 rue de la gare, Le Millénaire 2, 75935 Paris CEDEX 19.

Un recours contentieux peut également être déposé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour l'intéressé ou de sa publication pour les tiers.

Ces recours n'ont pas pour effet de suspendre le caractère exécutoire de la présente décision.

ARTICLE 3 : Le Directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs des services de l'État.

Fait à Bobigny, le **21 DEC. 2017**

P/Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France
La Responsable du service régional
des transports sanitaires



Séverine TEISSÈDRE

Agence régionale de santé

IDF-2017-12-21-020

Arrêté portant retrait d'agrément de la société
AMBULANCES DES AULNES

ARRETE N° DOS-2017-414
Portant retrait d'agrément de la SAS AMBULANCES DES AULNES
(93240 Villepinte)

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

- VU** le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6311-1 à L.6311-2, L.6312-1 à L.6312-5, L.6313-1, R.6312-1 à R.6312-23, R.6312-29 à R.6312-43, R.6313-5 à R.6313-7-1 ;
- VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de monsieur Christophe DEVYS, conseiller d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 17 août 2015 ;
- VU** l'arrêté ministériel du 21 décembre 1987 modifié relatif à la composition du dossier d'agrément des personnes effectuant des transports sanitaires terrestres et au contrôle des véhicules affectés aux transports sanitaires ;
- VU** l'arrêté ministériel du 12 décembre 2017 fixant les caractéristiques exigées pour les véhicules et les installations matérielles affectés aux transports sanitaires terrestres ;
- VU** l'arrêté n° DS-2017/76 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 04 août 2017, portant délégation de signature à monsieur Didier JAFFRE Directeur de l'offre de soins, et à certains de ses collaborateurs ;
- VU** l'arrêté préfectoral en date du 29 décembre 1991 portant agrément, de la SARL AMBULANCES DES AULNES sise 177 bis, rue de Meaux à Vaujours (93410) dont la gérante est madame MASSEMIN ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 94-4548 en date du 19 décembre 1994 portant transfert des locaux, de la SARL AMBULANCES DES AULNES du 177 bis, rue de Meaux à Vaujours (93410) au 13, rue Blanche à Aulnay-sous-Bois (93600) ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 04-6189 en date du 20 décembre 2004 portant transfert des locaux, de la SARL AMBULANCES DES AULNES du 13, rue Blanche à Aulnay-sous-Bois (93600) au 29, rue Paul Bert à Aulnay-sous-Bois (93600) ;
- VU** l'arrêté n° 2010-2096 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 20 août 2010 portant transfert des locaux, de la SARL AMBULANCES DES AULNES du 29, rue Paul Bert à Aulnay-sous-Bois (93600) au 24, allée Louis Breguet à Villepinte (93420) ;

CONSIDERANT le rachat de fonds de commerce de la SAS AMBULANCES DES AULNES par la SARL AMBULANCES DES AULNES SN en date du 13 janvier 2017

CONSIDERANT la cession le 13 janvier 2017 à la SARL AMBULANCES DES AULNES SN sise 24, allée Louis Breguet à Villepinte (93420), dont la gérante est madame Hakima BENFAIZA de deux véhicules de catégorie C type A de la SAS AMBULANCES DES AULNES immatriculés BT-744-CK et AA-964-ER ainsi que trois véhicules de catégorie D immatriculés DJ-184-AG, BC-786-EG et CE-046-CL ;

CONSIDERANT par la suite le transfert, au profit de la SARL AMBULANCES DES AULNES SN des cinq autorisations de mise en service de véhicules de transports sanitaires dont bénéficiait la SAS AMBULANCES DES AULNES ;

CONSIDERANT par conséquent que l'agrément de la SAS AMBULANCES DES AULNES est désormais sans objet ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : L'agrément de la SAS AMBULANCES DES AULNES sise 24, allée Louis Breguet à Villepinte (93420) dont la présidente est madame Catherine MOREAUX, est retiré à compter de la date du présent arrêté.

ARTICLE 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de monsieur le Directeur général de l'Agence régionale de santé, sise 35 rue de la gare, Le Millénaire 2, 75935 Paris CEDEX 19.

Un recours contentieux peut également être déposé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour l'intéressé ou de sa publication pour les tiers.

Ces recours n'ont pas pour effet de suspendre le caractère exécutoire de la présente décision. La liste des véhicules et des personnels composant les équipages est précisée en annexe au présent arrêté.

ARTICLE 3 : Le Directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs des services de l'État.

Fait à Bobigny, le **21 DEC. 2017**

P/Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France
La Responsable du service régional
des transports sanitaires


Séverine TEISSEBRE

Agence régionale de santé

IDF-2017-10-17-014

Arrêté portant transfert des locaux de la société
AMBULANCE DAUPHINE

ARRETE N° DOS-2017-325
Portant transfert des locaux de la SARL AMBULANCE DAUPHINE
(93190 Livry-Gargan)

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

- VU le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6311-1 à L.6311-2, L.6312-1 à L.6312-5, L.6313-1, R.6312-1 à R.6312-23, R.6312-29 à R.6312-43, R.6313-5 à R.6313-7-1 ;
- VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de monsieur Christophe DEVYS, conseiller d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 17 août 2015 ;
- VU l'arrêté ministériel du 21 décembre 1987 modifié relatif à la composition du dossier d'agrément des personnes effectuant des transports sanitaires terrestres et au contrôle des véhicules affectés aux transports sanitaires ;
- VU l'arrêté ministériel du 10 février 2009 modifié fixant les conditions exigées pour les véhicules et les installations matérielles affectés aux transports sanitaires terrestres ;
- VU l'arrêté n° DS-2017/76 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 04 août 2017, portant délégation de signature à monsieur Didier JAFFRE Directeur de l'offre de soins, et à certains de ses collaborateurs ;
- VU l'arrêté n° DOS-2017-34 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 09 février 2017 portant agrément, sous le n° ARS-IDF-TS/078 de la SARL AMBULANCE DAUPHINE, sise 61, rue Vaujours à Livry-Gargan (93190) dont le gérant est monsieur Amar FERCHOULI ;

CONSIDERANT la demande de modification de l'agrément déposée par la société relative au transfert des locaux ;

CONSIDERANT la conformité du dossier de demande de transfert des locaux aux dispositions de l'arrêté du 21 décembre 1987 modifié ci-dessus visé ;

CONSIDERANT la conformité des installations matérielles, aux normes définies par l'arrêté du 10 février 2009 modifié ci-dessus visé ainsi qu'aux normes d'hygiène et de salubrité, constatée le 07 juillet 2017 par les services de l'ARS Ile-de-France ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : La SARL AMBULANCE DAUPHINE est autorisée à transférer ses locaux du 61, rue Vaujours à Livry-Gargan (93190) au 7, allée Jean Bart à Livry-Gargan (93190) à la date du présent arrêté.

Le local de désinfection et les aires de stationnement restent au 61, rue Vaujours à Livry-Gargan (93190)

ARTICLE 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de monsieur le Directeur général de l'Agence régionale de santé, sise 35 rue de la gare, Le Millénaire 2, 75935 Paris Cedex 19.

Un recours contentieux peut également être déposé auprès du tribunal administratif compétent.

Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour l'intéressé ou de sa publication pour les tiers.

Ces recours n'ont pas pour effet de suspendre le caractère exécutoire de la présente décision.

ARTICLE 3 : Le Directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs des services de l'État.

Bobigny, le 17 OCT. 2017

P/Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France
La Responsable du Service régional
des transports sanitaires



Séverine TEISSEDE

Préfecture de la Région d'Ile de France, Préfecture de Paris

IDF-2017-12-22-005

Arrêté portant composition nominative du Conseil
économique, social et environnemental d'Ile-de-France



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET D'ILE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ
portant composition nominative
du Conseil économique, social et environnemental d'Ile-de-France

Le Préfet de la région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris,
Officier de la Légion d'Honneur,
Commandeur de l'ordre national du Mérite

- VU** le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.4134-1, R. 4134-2 et R.4134-3 à R.4134-6 ;
- VU** le décret n° 2017-1193 du 26 juillet 2017 relatif à la composition et au renouvellement des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux ;
- VU** la circulaire interministérielle du 27 septembre 2017 relative aux modalités du renouvellement des CESER au 1^{er} janvier 2018 ;
- VU** l'arrêté n° IDF-2017-12-04-002 du 4 décembre 2017 relatif à la composition générique du Conseil économique, social et environnemental régional d'Ile-de-France ;
- VU** le compte rendu de la réunion de conciliation du 13 décembre 2017 entre la Confédération nationale du Logement et la Confédération générale du Logement;
- VU** la lettre en date du 15 décembre 2017 du Président de l'Union régionale CFE-CGC d'Ile-de-France désignant sept représentants sur les huit sièges attribués ;
- SUR** la proposition du directeur du cabinet ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : A compter du 1^{er} janvier 2018, le Conseil économique, social et environnemental de la région d'Ile-de-France est composé des représentants et personnalités qualifiées désignés comme suit :

I - Premier collège : représentants des entreprises et activités professionnelles non salariées

Par le Mouvement des entreprises de France (MEDEF) Ile-de-France :

Mme Cécile BARATEAU
Mme Véronique BENSARD-COHEN
M. Eric BERGER

5, rue Leblanc - 75911 PARIS - Cedex 15 - Téléphone : 01.82.52.40.00 -
Fax : 01.82.52.41.02 - adresse internet : www.ile-de-france.gouv.fr

1

Mme Marie-Doha BESANCENOT
M. Etienne BESSAC
Mme Isabelle COVILLE
Mme Claire DADOU-WILLMANN
M. Jean DEPRAETER
M. Didier DURAN
Mme Michèle LEPOUTRE
M. Jacques LETORT
M. Jean-Louis RABOURDIN

Par la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) Paris Ile-de-France :

Mme Catherine BALAZOT
Mme Cécile BARRIO
M. Bernard COHEN-HADAD
Mme Joëlle LELLOUCHE
M. Rémy SIDOUN

Par l'Union des entreprises de proximité (U2P) d'Ile-de-France :

M. Patrick BRIALLART
Mme Anne-Sophie DE BOULOIS
Mme Véronique DISSAT
Mme Patricia FRANÇOIS
M. Dominique METAYER
M. Yannick SALA

Par le Centre des Jeunes dirigeants d'entreprises d'Ile-de-France :

M. Clément DE SOUZA

Par la Chambre de commerce et d'industrie Paris Ile-de-France :

M. Gérard BACHELIER
M. Gérard DELMAS
Mme Corinne DOS SANTOS
Mme Marie-Odile LEFORT
Mme Valérie MULLER
M. Dominique RESTINO
Mme Pascale ROUX
M. Frédéric VERNHES

Par le pôle de compétitivité francilien Systematic Paris-Région :

M. Dominique VERNAY

Par le pôle de compétitivité francilien Finance Innovation :

Mme Joëlle DURIEUX

Par la délégation Ile-de-France de Femmes chefs d'entreprises :

Mme Corinne VIEILLEMARD

Par la Fédération régionale des Jeunes chambres économiques d'Ile-de-France :

M. Pierre BLANCHARD

Par la Chambre régionale d'agriculture Ile-de-France :

M. Hervé BILLET

Mme Marie-Françoise CHARON

Mme Nadège SERRE

Par la Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles (FRSEA) :

Mme Laurence FOURNIER

M. Damien GREFFIN

Par le Centre régional des Jeunes agriculteurs d'Ile-de-France :

M. Christophe ROBIN

Par la Coordination rurale Ile-de-France :

M. Pascal LEPERE

Par la Chambre nationale des professions libérales (CNPL) :

M. Alain LIWERANT

Mme Valérie NOEL-NORMAND

Par la Chambre régionale de métiers et de l'artisanat (CRMA) d'Ile-de-France :

M. Pascal BARILLON

Mme Elisabeth DETRY

Mme Joëlle VOITON

Par la Confédération française des Métiers d'art, de l'excellence et du luxe :

M. Franck STAUB

Par Aéroports de Paris (ADP) :

Mme Amélie LUMMAUX

Par la Régie autonome des Transports Parisiens (RATP) :

Mme Sylviane DELMAS

Par la Société nationale des chemins de fer français (SNCF) :

M. Jean-Michel RICHARD

Par Haropa Ports de Paris :

Mme Catherine RIVOALLON

Par l'Organisation professionnelle des transports d'Ile-de-France (OPTILE) :

M. Thierry COLLE

Par l'Union régionale des sociétés coopératives et participatives (URSCOP) Ile-de-France :

M. Jean-Marc MORANDI

Par le Groupement régional des acteurs franciliens de l'insertion par l'activité économique (GRAFIE):

Mme Gisèle BILLARD

Par l'Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire (UDES) :

M. Alain RIBIERE

Par Electricité de France (EDF) :

Mme Catherine LESCURE

Par ENGIE :

Mme Gwenaëlle HUET

Par le Syndicat des énergies renouvelables :

Mme Marion LETTRY

Par France Digitale :

M. Nicolas COHEN

II - Deuxième collège : représentants des organisations syndicales de salariés les plus représentatives

Par l'Union régionale des Syndicats CFDT d'Ile-de-France :

M. Philippe ANTOINE
Mme Leila BEYK
Mme Isabelle CHAUMONT-HUYET
Mme Josiane CHEVALIER
M. Olivier CLEMENT
Mme Marion DAUCHOT
Mme Stella DELOUIS VERNE
M. Patrick GAPENNE
M. Didier LEFEVRE
Mme Marie LEPRETRE
Mme Béatrice LESTIC
M. Jean-Jacques PEROT
M. Daniel RABARDEL
M. Denis REMOND
Mme Marie-Hélène TINE

Par l'Union régionale CGT d'Ile-de-France :

M. Thierry BENEFIGE
Mme Claire BORDENAVE
M. Jean-Max CHARPENTIER
Mme Martine COURJAUD
Mme Hélène GANCHOU
M. Yann GARROUI
M. Vincent GAUTHERON
Mme Nadia GIUNTA
Mme Irène HUARD
M. Julien LAMBERT
Mme Nathalie MARCHAND
M. Serge MAS
Mme Camille MONTUELLE

M. Patrick PICARD
M. Daniel TERRA JORGE

Par l'Union régionale FO d'Ile-de-France :

M. Jean-Bernard BESSARD
M. Marc BONNET
Mme Françoise ETIENNE BOUNIOL
Mme Stéphanie FELICITE
Mme Alice LEMOINE
M. Pascal PREVOTEAU
M. Dominique RUFFIE
Mme Sylvia THUAULT
M. Vincent VILPASTEUR

Par l'Union régionale de la CFE-CGC d'Ile-de-France :

Mme Flore ARRIGHI
M. François CANDONI
Mme Sylvie EFTYMIADES
M. André LEGAULT
M. Frédéric Paul MARTIN
Mme Jocelyne PSZCZOLKOWSKI
Mme Sandrine VERRIER
-(siège vacant restant à pourvoir)

Par l'Union régionale CFTC d'Ile-de-France :

M. René BERTAIL
Mme Sylvie CHATAIN
Mme Brigitte DESINDES
M. Bernard HAYAT
Mme Annie LEFRANC

Par l'Union régionale UNSA d'Ile-de-France :

M. Patrick ARACIL
M. Patrice BEDOURET
Mme Laurence DE WILDE
Mme Béatrice GUILLOT
Mme Maria MARGUERON

Par l'Union syndicale Solidaires d'Ile-de-France :

M. Jean-Marc CELLIER
M. Jean-Louis FRISULLI
Mme Gaëlle MARTINEZ

Par la FSU d'Ile-de-France :

Mme Nicole SERGENT

III - Troisième collège : représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région, représentants des associations et fondations agissant dans le domaine de la protection de l'environnement et personnalités qualifiées choisies en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable :

Par France Nature Environnement (FNE) Ile-de-France :

M. Thierry HUBERT
Mme Marie-José ROSSI-JAOUEN
Mme Anne SAUVEY-CHEISSOUX

Par la Fédération nationale de la pêche :

M. Bernard BRETON

Personnalités qualifiées choisies en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable :

Mme Leila AICHI
M. Etienne DE MAGNITOT
Mme Saleha GHERDANE
Mme Emmanuelle GUILMAULT
M. Yves SALMON
Mme Eve VERDOT

Par la délégation régionale d'Ile-de-France de la Ligue française de l'enseignement:

Mme Claire PESSIN-GARRIC

Par accord entre les fédérations départementales des conseils de parents d'élèves :

M. Bruno BRISEBARRE
Mme Joëlle PARIS

Par accord entre les associations des parents d'élèves de l'enseignement public des académies de Paris, de Créteil et de Versailles :

Mme Myriam MENEZ

Par la Fédération régionale des associations de parents d'élèves de l'enseignement libre :

M. Laurent ROUSSEL

Par accord entre les représentants des établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche présents dans la région :

Mme Nathalie MACHON

Par la Conférence des présidents d'université :

M. Gilles ROUSSEL

Par la Conférence des Grandes écoles :

M. Hervé BIAUSSER

Par l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) :

Mme Sandrine AYUSO

Par l'Institut national de recherche en informatique et en automatique (INRIA) :

Mme Catherine PACHERIE-SIMERAL

Par le Centre national de la recherche scientifique (CNRS) :

Mme Nathalie MAGNILLAT

Par l'association des organismes d'H.L.M. de la région d'Ile-de-France (AORIF) :

M. Ugo LANTERNIER

Par l'Union nationale de la propriété immobilière (UNPI) d'Ile-de-France :

M. Paul PHILIPPOT

Par la Fédération nationale de l'immobilier (FNAIM) Paris-Ile-de-France :

M. Michel TERRIOUX

Par accord entre les unions régionales de la Confédération générale du Logement et de la Confédération nationale du Logement :

Mme Josiane DE LA FONCHAIS, du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020

Mme Brigitte RAVEL, du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023

Par la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire Ile-de-France (CRESS) :

M. Eric FORTI

Mme Sarah GARRIDO

M. Jean-Louis GIRODOT

Par Ile-de-France active (IDFA) :

M. Lionel RAINFRAY

Par accord entre les Caisses d'allocations familiales (CAF) de la région Ile-de-France :

M. Yves DEVAUX

Par accord entre le vice-président du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé (ARS) d'Ile-de-France, les présidents de la caisse régionale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CRAM) d'Ile-de-France, de la caisse de mutualité sociale agricole (MSA) de la région d'Ile-de-France :

M. Fabrice GOMBERT

Par accord entre la Fédération hospitalière de France Ile-de-France (FHF Ile-de-France), l'Assistance publique-hôpitaux de Paris (APHP), la Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne, privés (FEHAP) et la Fédération de l'hospitalisation privée Ile-de-France (FHP Ile-de-France) :

Mme Marie-Sophie DESAULLE

Par l'union régionale de la Mutualité Française Ile-de-France :

Mme Nathalie CHAUVIN

M. Eric FIBLEUIL

Par l'Union régionale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (URIOPSS) d'Ile-de-France :

M. Alain LECERF

Par l'association France Assos Santé Ile-de-France :

Julie COHEN

Par accord entre les associations Secours Catholique Ile-de-France, Secours Populaire Français Ile-de-France, C.I.M.A.D.E. Ile-de-France, Croix-Rouge Française, Aide à toute détresse Quart-Monde Ile-de-France :

Mme Marion BLANK
M. Philippe LEGALL
M. François PAGET

Par la Fédération des acteurs de la solidarité Ile-de-France :

Mme Martine THEAUDIERE

Par le Mouvement associatif d'Ile-de-France (MADIF) :

Mme Céline RECCHIA

Par la Coordination régionale des associations de jeunesse et d'éducation populaire (CRAJEP) d'Ile-de-France :

Mme Hélène RAMAJO

Par la Fédération des associations générales étudiantes (FAGE) :

Mme Alexane RIOU

Par l'Union nationale des étudiants de France (UNEF) :

Mme Lolita HUBERT

Par accord entre l'Union nationale des associations de parents d'enfants inadaptés (UNAPEI) d'Ile-de-France et la délégation régionale de l'Association des paralysés de France (APF) :

M. Claude BOULANGER- REIJNEN

Par l'Union nationale des familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques (UNAFAM) d'Ile-de-France :

M. Michel GIRARD

Par la coordination régionale des retraités et personnes âgées d'Ile-de-France (CORERPA) :

Mme Marie GEOFFROY
M. Marc LAVAUD

Par l'Union régionale des associations familiales (URAF) d'Ile-de-France :

Mme Estelle DEBAECKER

Par l'association Familles Rurales Ile-de-France :

Mme Anne GBIORCZYK

Par le Centre technique régional de la consommation :

Mme Solange FASOLI

Par l'union fédérale des consommateurs UFC-Que Choisir Ile-de-France :

Mme Anne-Marie MASURE

Par la Fédération nationale des associations d'usagers de transports (FNAUT) d'Ile-de-France :

M. Jean-Loïc MEUDIC

Par le Comité régional olympique et sportif d'Ile-de-France (CROSIF) :

Mme Evelyne CIRIEGI

Par le Comité régional Ile-de-France Handisport (CRIFH) :

Mme Murielle VANDECAPPELLE-SICLIS

Par accord entre un représentant de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture (CRPA) d'Ile-de-France désigné par celle-ci hors du collège des fonctionnaires, un représentant des groupes régionaux d'experts théâtre, musique et danse, le délégué régional Ile-de-France du syndicat national des entreprises artistiques et culturelles (SYNDEAC), le président de l'association des conservateurs des musées d'Ile-de-France, le président de l'association Tram, le président de l'association des bibliothécaires français, section Ile-de-France, et le président de l'association des cinémas de la région Ile-de-France :

Mme Anne-Marie LAZARINI
M. Dominique TOULAT

Par la délégation régionale Fondation du Patrimoine Ile-de-France :

Mme Bénédicte BRISSET

Par l'association Force Femmes :

Mme Elise MOISON

Par la Fédération des entreprises publiques locales d'Ile-de-France :

Mme Mireille FLAM

Par le comité régional du tourisme et des loisirs (CRT) d'Ile-de-France :

Mme Isabelle DELEU

IV - Quatrième collège : 7 personnalités qualifiées désignées par le préfet de région :

M. Jean-François DALAISE, jusqu'au 3 mars 2020

M. Jean-Pierre ENJALBERT

Mme Jenny HIPPOCRATE

M. Yazid KHERFI

Mme Séverine LEMIERE

M. Daniel LEVEL

M. Huong TAN

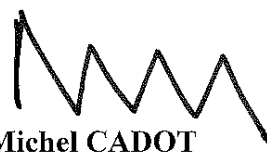
Article 2 : Un arrêté complémentaire sera pris ultérieurement, constatant la désignation du huitième représentant de l'Union régionale de la CFE-CGC d'Ile-de-France.

Article 3 : L'arrêté n° 2013303-0001 du 30 octobre 2013 modifié constatant la composition nominative du conseil économique et social de la région d'Ile-de-France est abrogé.

Article 4 : Le directeur de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 22 décembre 2017

Le Préfet de la région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris



Michel CADOT